

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714

19 mars 2014

### SOMMAIRE

<b>Altice S.A.</b> .....	<b>34245</b>	<b>ITT Industries Global S.à r.l.</b> .....	<b>34231</b>
<b>Arrowhead SPV 1 S.C.A.</b> .....	<b>34233</b>	<b>ITT International Luxembourg S.à.r.l.</b> ...	<b>34231</b>
<b>Gaume Finance S.à r.l.</b> .....	<b>34226</b>	<b>ITT Investments Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>34232</b>
<b>GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.</b> .....	<b>34226</b>	<b>IWI International Wealth Insurer</b> .....	<b>34228</b>
<b>Gebelux</b> .....	<b>34226</b>	<b>Izurium Credit Holding S.à r.l.</b> .....	<b>34229</b>
<b>Gebelux</b> .....	<b>34227</b>	<b>JOLLI AirLux</b> .....	<b>34232</b>
<b>Golden Peak</b> .....	<b>34227</b>	<b>K Alpha S.A.</b> .....	<b>34230</b>
<b>Groupe L.C.I. S.A.</b> .....	<b>34226</b>	<b>K Beta S.à r.l.</b> .....	<b>34232</b>
<b>Guido de Nadai S.à.r.l.</b> .....	<b>34227</b>	<b>KC Lux S.à r.l.</b> .....	<b>34229</b>
<b>Hostellerie Bon Accueil</b> .....	<b>34231</b>	<b>Keane, Piper &amp; Associates S.A.</b> .....	<b>34231</b>
<b>Idem Capital Securities (No. 1)</b> .....	<b>34229</b>	<b>Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>34230</b>
<b>Immobilière des Sables S.A.</b> .....	<b>34228</b>	<b>Koch Financing Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>34230</b>
<b>Immo des Muguets s.à r.l.</b> .....	<b>34228</b>	<b>Kuwaiti Algerian Investment Company</b>	
<b>Infiny Finance Holding S.A.</b> .....	<b>34228</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>34230</b>
<b>Intergrain S.A.</b> .....	<b>34227</b>	<b>Liberta Global Fund SICAV-FIS</b> .....	<b>34232</b>
<b>Investment Trust S.A.</b> .....	<b>34269</b>	<b>Par Trois S.A.</b> .....	<b>34271</b>
<b>I.Trade SA</b> .....	<b>34229</b>	<b>Sparinvest</b> .....	<b>34272</b>

**Groupe L.C.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 38.819.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 19 juillet 2013 à Luxembourg pris l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26 boulevard royal, à L-1260 Luxembourg, 5 rue de Bonnevoie»

Pour extrait conforme

Karine BICARD

*La Présidente*

Référence de publication: 2014017305/15.

(140020661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Gaume Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2014017309/12.

(140020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.484.

Les comptes annuels au 24 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014

Référence de publication: 2014017310/10.

(140020043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Gebelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix:

de renouveler pour un terme de six ans le mandat de son administrateur, Monsieur Hervé THIEBAUT, commerçant, demeurant à B - 7540 KAIN, Rue Grégoire Decorte, 26C.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2014.

*Pour GEBELUX*

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014017312/17.

(140020742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Gebelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 93.107.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix:  
de renouveler pour un terme de six ans le mandat de son administrateur, Monsieur Benoît THIEBAUT, commerçant,  
demeurant à B - 7540 MELLES, Rue du Miroir, 61.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2014.

*Pour GEBELUX, Société Anonyme*

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014017311/16.

(140019984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Golden Peak, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 139.914.

—  
Monsieur Francesco SAMSON a pris la décision de démissionner du Conseil d'Administration de la SICAV avec effet  
au 31 janvier 2014.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

*Pour GOLDEN PEAK*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

*Assistante / Directeur*

Référence de publication: 2014017320/15.

(140020297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Guido de Nadai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.121.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 77.167.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017323/10.

(140020486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Intergrain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 175.745.

—  
Les comptes annuels et le rapport établi par le réviseur d'entreprises agréée au 30 juin 2013 ont été déposés au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Dmitry Stepanov

*Membre du directoire*

Référence de publication: 2014017364/13.

(140020467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017359/10.

(140019903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Immo des Muguets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 48, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 166.963.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/2014.

Référence de publication: 2014017358/10.

(140020076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 janvier 2014*

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014017361/16.

(140019858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2014*

L'Assemblée Générale a acté la nomination en qualité d'Administrateur de IWI International Wealth Insurer de Monsieur Christian STRASSER, né le 17 avril 1971, avec adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale nomme la société DELOITTE S.A. pour la révision annuelle des comptes de IWI International Wealth Insurer S.A., se clôturant au 31.12.2014.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour extrait conforme

*Pour IWI International Wealth Insurer*

Patrick SCHOLS / Benoît FELTEN

*Administrateur Délégué / Membre du Comité de Direction*

Référence de publication: 2014017378/18.

(140020224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

**Idem Capital Securities (No. 1), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.575.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 janvier 2014.*

L'associé unique de la Société décide de nommer en qualité de gérants de la Société avec effet au 15 janvier 2014 et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Sébastien FRANÇOIS, employé privé, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 4 décembre 1980, demeurant professionnellement 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

- Monsieur Bertrand DE FAYS, employé privé, né à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique) le 12 juillet 1981, demeurant professionnellement 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017349/16.

(140020355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Izurium Credit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.257.

—  
EXTRAIT

En date du 23 janvier 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Denis Troshanin, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet au 13 janvier 2014;

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet au 13 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017356/16.

(140020676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**I.Trade SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

R.C.S. Luxembourg B 107.926.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017348/10.

(140020701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 498.186,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—  
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 mars 2013 de sa société mère, KC Cayman Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017396/12.

(140020498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Koch Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 149.852.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014017393/16.

(140020115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Koch-Ex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 40.008,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.702.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014017394/16.

(140020120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**K Alpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.968.

L'adresse de Monsieur Graeme Sterling, administrateur DH de la société, a changé. Monsieur Stehing réside professionnellement au 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

*Pour la Société*

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014017384/13.

(140020723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**KAIC, Kuwaiti Algerian Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 21.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014017404/9.

(140020553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 29.934.

Au terme de la décision prise en date du 2 janvier 2014 par l'administrateur unique de la société, il a été décidé:  
- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEANE, PIPER & Associates S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2014017397/14.

(140020622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.735.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 160.054.

*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 29 janvier 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Colleen Ostrowski comme gérant de la Société avec effet au 27 janvier 2014 et décide de nommer Madame Christina Rapl, demeurant à 666 E Dyer Rd, Santa Ana, CA 92705, Etats Unis d'Amérique comme nouveau gérant, avec effet au 27 janvier 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014017375/15.

(140019884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**ITT Industries Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.575,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 183.262.

*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 29 janvier 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Collen Ostrowski comme gérant de la Société avec effet au 27 janvier 2014 et décide de nommer Madame Christina Rapl, demeurant à 666 E Dyer Rd, Santa Ana, CA 92705, Etats Unis d'Amérique comme nouveau gérant, avec effet au 27 janvier 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014017376/15.

(140020672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Hostellerie Bon Accueil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6464 Echternach, 3-5, rue des Merciers.  
R.C.S. Luxembourg B 96.100.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014017342/10.

(140020698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**ITT Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.196.

—  
*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 29 janvier 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Colleen Ostrowski comme gérant de la Société avec effet au 27 janvier 2014 et décide de nommer Madame Christina Rapl, demeurant à 666 E Dyer Rd, Santa Ana, CA 92705, Etats Unis d'Amérique comme nouveau gérant, avec effet au 27 janvier 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014017377/15.

(140020673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**JOLLI AirLux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.217.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014017383/14.

(140020428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**K Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 11.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.636.

—  
L'adresse de Monsieur Graeme Stening, gérant de la société, a changé. Monsieur Stening réside professionnellement au 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

*Pour la Société*

Cédric Stébel

Référence de publication: 2014017385/14.

(140020235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---

**Liberta Global Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.238.

—  
Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2014017412/11.

(140020578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.



**Arrowhead SPV 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 183.805.

—  
STATUTES

In the year twenty fourteen, on the tenth day of January.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) "Angelmar Management CO S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of USD 18,000.- and whose registration with the Luxembourg trade and companies under number B174604;

here represented by Pierre LANCELIN, lawyer residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) "Ivo Capital Partners S.A.S.", a French simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 4, avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France and registered with the "Registre du Commerce et des Sociétés de Paris" under the Siret number 753 107 432 000 35; and

here represented by Pierre LANCELIN, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Said powers after having been signed ne varietur by the empowered and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

**I. Form and Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Form and Name.** There exists among the General Partner (associé commandité) (as defined under article 8.1 below) and the Limited Partner(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (as defined under article 5.1 below) a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Arrowhead SPV 1 S.C.A." (the "Company"), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "1915 Law") and these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders as defined below adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3 The Company shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, in accordance with article 112 of the 1915 Law.

3.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, the appointment of a new general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his/her/its appointment, convene a general meeting of the Shareholders in accordance with the procedures laid down in article 11 below.

3.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

**Art. 4. Object.**

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also grant loans to third party borrowers. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds (obligations) and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.

## II. Share Capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) represented by:

- (i) fifty (50) management shares (the "Management Shares"); and
- (ii) four hundred and fifty (450) ordinary shares (the "Ordinary Shares"); The Ordinary Shares and the Management Shares are collectively hereinafter referred to as the "Share(s)".

All the Shares are in registered form with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares are held by the limited shareholder(s) hereafter referred to as the "Limited Shareholder(s)". The Limited Shareholder(s) and the General Partner are hereafter collectively referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set on the date of incorporation at twenty million US dollars (USD 20,000,000.-) divided in two hundred thousand (200,000) Ordinary Shares, having a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The General Partner is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new Shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the 1915 Law, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the present deed and may be renewed by the general meeting of the Shareholders.

Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by the 1915 Law, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form in front of a notary by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

5.4 the General Partner is also empowered to issue bonds (obligations) for an amount not exceeding twenty million US dollars (USD 20,000,000.-) and (a) to determine their par value, (b) to determine their terms and conditions and, (c) to determine the identity of the subscribers of the bonds. The issuance of bonds, their terms and conditions and the representation of the bondholders at the general meetings shall comply with articles 79 to 101 of the 1915 Law.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form. Fractions of Shares may be issued up to three decimal places.

## 6.2 The Ordinary Shares

- (a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles.
- (b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of Shareholders.

## 6.3 The Management Shares

- (a) All Management Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.
- (b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of Shareholders.

6.4 A Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Ordinary Shares are generally freely transferable.

6.6 The Management Shares are exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner.

6.7. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per Share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.8 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.9 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the 1915 Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the 1915 Law.

6.10 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the 1915 Law and the Articles.

## **Art. 7. Liability of the Shareholders.**

7.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that such liabilities cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares, with the exception of the cases mentioned in article 8.9 below.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 8. Management of the Company.**

8.1 The managing general partner (actionnaire gérant commandite) of the Company is "Angelman Management CO S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B174604 (the "General Partner"). The Company shall be managed by the General Partner.

8.2 All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the General Partner.

8.4 The General Partner is authorized to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, acting individually or jointly.

8.5 The General Partner may receive a management fee which is determined between the General Partner and the Company, in respect of the carrying out of its management of the Company and may, in addition, the General Partner will be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the General Partner in relation with the pursuit of the Company's corporate object.

8.6 The General Partner may receive a performance fee which is determined between the General Partner and the Company, calculated on the returns of the Company.

8.7 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.8 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

8.9 Limited Shareholders shall not intervene in the management of the Company, even if pursuant to a delegation of powers from the General Partner.

In accordance with the 1915 Law, any Limited Shareholder who signs on behalf of the Company, even by virtue of a power of attorney, shall be jointly and severally liable, vis-à-vis third parties, for any commitments of the Company in which he participated in violation of the prohibition contained in the previous sentence. Any Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which this Limited Partner did not participate, if he/she/

it has regularly managed the business of the Company towards third parties or has allowed his name to appear in the Company's name.

8.10 The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 3/4 of the votes cast at a general meeting of Shareholders where at least 2/3 of the voting rights are represented, on the occurrence of the following events:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have committed a breach of its duties under the Articles qualifying as willful misconduct or gross negligence, and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner.

#### **Art. 9. Liability.**

9.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of the Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of Shareholders**

#### **Art. 10. Powers and Voting rights.**

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the 1915 Law and the Articles.

#### **Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting Proceedings.**

11.1 General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Shares register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time specified in the form sent to the Shareholders. Voting forms which show neither a vote (in favor or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be regarded as blank vote (vote blanc).

11.7 Except as otherwise required by the 1915 Law or the Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be approved by a simple majority of the Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the 1915 Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital

represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

11.9 In accordance with the 1915 Law, resolutions at general meetings of the Shareholders can only be validly passed with the approval of the General Partner. By exception, the removal of the General Partner in accordance with article 8.10 can be validly decided without such approval.

#### **Art. 12. General Meeting of the Bondholders.**

12.1. In case the Company has issued bonds pursuant to article 5.4 of the Articles, then a general meeting of the bondholders must be held in accordance and with the 1915 Law.

### **V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 13. Supervisory Board.**

13.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the "Supervisory Board"), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

13.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

13.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the 1915 Law.

13.4 The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to the 1915 Law or the Articles, exceed the powers of the General Partner.

13.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the General Partner or by any of its members.

13.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

13.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including facsimile or email, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

13.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including facsimile or email, another member as his proxy.

13.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

13.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.11 Written resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or email.

13.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the 1915 Law.

13.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

#### **Art. 14. Accounting year and Annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's

assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the Supervisory Board and statutory auditors (as the case may be) of the Company.

14.3 The General Partner shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

14.4 The annual general meeting of the Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, at 10.00 AM (CET) on the first Tuesday of May of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances as stated into article 2.2 of the Articles so require.

**Art. 15. Allocation of profits.** The annual net profits of the Company shall be allocated as follows:

15.1 First, five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of the Articles.

15.2 Then, the general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits, if any, shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

15.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends are paid in US dollar or any other currency selected by the General Partner.

15.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the 1915 Law.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s), who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by 1915 Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. Miscellaneous.**

17.1 Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provisions are made in the Articles.

### *Transitory dispositions*

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2014.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2015.

### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed for the following Shares in the Company:

1) "Angelmar Management CO S.à. r.l. " .....	50 Management Shares
2) "Ivo Capital Partners S.A.S" .....	450 Ordinary Shares
Total: .....	500 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,350.-. The corporate capital is valued at EUR 36,753.90-.

### *Resolutions of the Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1- The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mr. Nicolas CRESSOT, French citizen, born on February 6, 1986 in Paris, France, professionally residing at 4 avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris France,

- Mr. Benoît VIGNE, French citizen, born on 1<sup>st</sup> July 1981 in Versailles, France, residing professionally at 4 avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France; and

- Mrs. Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, Mexican citizen, born November 12, 1981 in Nuevo Leon, Mexico with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2- The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

(1) "Angelmar Management CO S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, un capital social de 18.000.- USD et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B174604; et

ici représentée par Pierre LANCELIN, juriste ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

(2) "Ivo Capital Partners S.A.S.", une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 4, avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du "Registre du Commerce et des sociétés de Paris" sous le numéro de Siret 753 107 432 000;

ici représentée par le prénommé Pierre LANCELIN, susnommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer comme suit:

### **I. Forme et Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé entre l'Actionnaire Commandité (tel que défini à l'article 8.1 ci-après) et les Actionnaire(s) Commanditaire(s) (tel que défini à l'article 5.1 ci-dessous), une société en commandite par actions sous la dénomination de "Arrowhead SPV 1 S.C.A." (ci-après la "Société"), régie par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires tels que définis ci-dessous délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire qui se sont produits ou sont imminents pourraient être de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré le transfert provisoire de son siège social, restera une société constituée au Luxembourg.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3 La Société ne sera pas dissoute en cas de démission, révocation, dissolution ou faillite ou insolvabilité de l'Actionnaire Commandité. L'assemblée des Actionnaires pourra nommer un administrateur ad hoc, qui ne devra pas nécessairement être un Actionnaire, en conformité avec l'article 112 de la Loi de 1915.

3.4 L'administrateur ad hoc devra prendre toutes mesures urgentes et les actes de simple administration qui s'imposent jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires qui devra décider de la poursuite ou de la dissolution de la Société et dans le cas où la poursuite des activités de la Société est décidée, de la nomination d'un nouvel actionnaire commandité. L'administrateur ad hoc devra dans les quinze jours suivant sa nomination convoquée l'assemblée générale des Actionnaires selon la procédure décrite à l'article 11 ci-dessous.

3.5 L'administrateur ad hoc n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut aussi accorder des prêts à des emprunteurs tiers. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs de dettes et/ou valeurs de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

## **II. Capital Social - Actions**

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) représenté par:

- (i) cinquante (50) actions de commandité (les «Actions de Commandité»), et
- (ii) quatre cents cinquante (450) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires").

Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité sont collectivement désignées comme les "Action(s)".

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, souscrites et entièrement libérées. Les Actions Ordinaires sont détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) (le(s) "Actionnaire(s) Commanditaire(s)"). Le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) et l'Actionnaire Commandité sont collectivement désignés comme les "Actionnaire(s)".

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3 En plus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution à vingt millions de dollars des Etats-Unis (USD 20.000.000,-) divisé en deux-cent mille (200.000) Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-).

L'Actionnaire Commandité est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, incorporation au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi de 1915, les termes et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles Actions; et



- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants en cas d'émission d'actions contre paiements en numéraire. Cette autorisation est valable pour une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par l'assemblée générale des Actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la Loi de 1915, l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue; une telle modification sera enregistrée dans un forme authentique par devant notaire par l'Actionnaire Commandité ou par toute autre personne autorisée et habilitée par ce dernier pour ce faire.

L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, les fonctions de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation du capital social. 5.4 L'Actionnaire Commandité est aussi habilité à émettre des obligations pour un montant n'excédant pas vingt millions de dollars (USD 20.000.000,-) et (a) à déterminer leur valeur nominale, (b) à déterminer leurs conditions générales et, (c) à déterminer l'identité des souscripteurs des obligations. L'émission des obligations, leurs conditions générales et la représentation de la masse des obligataires lors des assemblées générales doivent respecter les articles 79 à 101 de la Loi de 1915.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative. Des fractions d'Actions pourront être émises jusqu'à trois (3) décimales.

6.2 Les Actions Ordinaires

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 Les Actions de Commandité

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915, et pourra être consulté par chaque Actionnaire qui le demande.

6.5 Les Actions Ordinaires sont généralement librement cessibles.

6.6 Les Actions de Commandité sont exclusivement et obligatoirement cessibles en cas de remplacement de l'Actionnaire Commandité.

6.7 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.8 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, qui sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.9 Toute distribution versée sur les Actions, en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividendes, boni de liquidation, produit de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi de 1915, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

6.10 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi de 1915 et les Statuts.

#### **Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.**

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où ces dettes ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions, sous réserve des dispositions de l'article 8.9 ci-dessous.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Gestion de la Société.**

8.1 L'actionnaire gérant commandité de la Société est "Angelmar Management CO S. à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B174604 (l'«Actionnaire Commandité»). La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (comme défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 L'Actionnaire Commandité peut recevoir une rémunération, préalablement déterminée entre l'Actionnaire Commandité et la Société, au titre de la gestion de la Société et peut, en outre, être remboursés de tous autres frais encourus par l'Actionnaire Commandité, qui sont en relation avec la réalisation de l'objet social de la Société.

8.6 L'Actionnaire Commandité peut recevoir une commission, préalablement déterminée entre l'Actionnaire commandité et la Société, évaluée sur les bénéfices de la Société.

8.7 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.8 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

8.9 Les Actionnaires Commanditaires ne doivent pas intervenir dans la gestion des affaires de la Société, même en vertu d'une délégation de pouvoir de l'Actionnaire Commanditaire.

Conformément à la Loi de 1915, tout Actionnaire Commanditaire qui prend la signature de la Société, même en vertu d'une procuration, sera solidairement responsable envers les tiers pour tous les engagements de la Société auxquels il aura participé en violation de l'interdiction indiquée dans la phrase précédente. Il sera également solidairement responsable envers les tiers pour tout engagement auquel il n'a pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société à l'égard des tiers ou s'il a fait ou laissé figurer son nom dans la dénomination sociale de la Société.

8.10 L'Actionnaire Commandité peut être révoqué de ses fonctions d'Actionnaire Commandité gérant par les Actionnaires représentant une majorité de 3/4 des votes exprimés lors d'une assemblée générale des Actionnaires où au moins 2/3 des droits de vote sont représentés dans en cas de survenance des cas suivants:

(a) lorsqu'un acte de l'Actionnaire Commandité, ou de toute autre personne à qui l'Actionnaire Commandité a délégué une partie de ses fonctions, a été reconnu par une décision définitive d'un arbitre ou d'une juridiction compétente, comme constituant une fraude et qu'il n'y a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours suivant sa notification à l'Actionnaire Commandité; ou

(b) la détermination par un arbitre ou une juridiction compétente que l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne à qui l'Actionnaire Commandité a délégué une partie de ses fonctions, a commis une violation de ses devoirs régis par les Statuts qui peut être qualifiée de faute grave ou dol et qu'il n'y a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours suivant sa notification à l'Actionnaire Commandité.

#### **Art. 9. Responsabilité.**

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société de tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

### **IV. Assemblées générales des Actionnaires**

#### **Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.**

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires seront adoptées en assemblées générales conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts.

#### **Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives à ces assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) comme mandataire par écrit, soit en original, soit par tout moyen de communication écrit incluant fac-similé ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Ces formulaires de vote doivent contenir la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que le texte des résolutions proposées. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date précisée dans le formulaire envoyé aux Actionnaires. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront considérés comme des votes blancs.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi de 1915 ou par les Statuts, les résolutions à une assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, sans tenir compte du nombre d'Actionnaires présents ou représentés ni de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi de 1915. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

11.9 Conformément aux dispositions de la Loi de 1915, toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires ne peut être valablement adoptée qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité. Par exception, la révocation de l'Actionnaire Commandité conformément à l'article 8.10 peut être valablement décidée sans son accord.

#### **Art. 12. Assemblée Générale des Obligataires.**

12.1 Si la Société a émis des obligations en conformité avec l'article 5.4 des Statuts, alors une assemblée générale des obligataires doit être tenue en conformité avec la Loi de 1915.

### **V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 13. Conseil de Surveillance.**

13.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le «Conseil de Surveillance») qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

13.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

13.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi de 1915.

13.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi de 1915 ou les Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

13.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

13.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

13.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société donné via tout moyen de communication écrit incluant un télécopie ou un courrier électronique de chaque membre du Conseil de Surveillance. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

13.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, utilisant tout moyen de communication écrit incluant un télécopie ou un courrier électronique, un autre membre comme son mandataire.

13.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les

résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

13.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

13.11 Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi de 1915.

13.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

#### **Art. 14. Exercice social et Assemblée générale annuelle.**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de cette année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des agents, administrateurs, membres du Conseil de Surveillance et commissaires aux comptes (le cas échéant) de la Société.

14.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

14.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le premier Mardi de Mai de chaque année à 10h00 (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'article 2.2 des Statuts l'exigent.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices annuels nets de la Société seront alloués chaque année comme suit:

15.1 Premièrement, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

15.2 Ensuite, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde éventuel des bénéfices nets annuels et pourra décider de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

15.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en Dollar US ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

15.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommé(s) par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi de 1915 ou la décision des Actionnaires, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17. Divers.

17.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi de 1915 pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2015.

#### *Souscription et Paiement*

Sur ces faits, les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes dans la Société:

1) "Angelmar Management CO S. à r.l." . . . . .	50 Actions de Commandité
2) "Ivo Capital Partners S.A.S" . . . . .	<u>450 Actions Ordinaires</u>
Total: . . . . .	500 Actions

Les Actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 50.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.350,-EUR.

Le capital social a été évalué à 36.753,90- EUR

#### *Résolutions des Actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- M. Nicolas CRESSOT, citoyen français, né le 6 Février 1986 à Paris, France, demeurant professionnellement au 4 avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris France;

- M. Benoît VIGNE, citoyen français, né le 1<sup>er</sup> juillet 1981 à Versailles, France, ayant son adresse professionnelle au 4 avenue Bertie Albrecht, 75008 Paris, France; et

- Mme Martha Sofia CABALLERO ELIZONDO, citoyenne mexicaine, né le 12 novembre 1981 à Nuevo Leon, Mexico ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2- Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Pierre LANCELIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2014. Relation GRE/2014/257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014014432/713.

(140016800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

### **Altice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of January.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Next Limited Partnership Incorporated, with its registered office at at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, and registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 1350, represented by its general partner, Next GP LIMITED with its registered office at at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, and registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 52145 (hereinafter “Next”),

Duly represented by Flora Gibert, Notary’s employee, by virtue of a proxy given under private deed.

The aforementioned proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Next, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of ALTICE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.391, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER on 3 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ( the “Company”).

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company in order to give them the value of EUR 0.01 (one cent of euro) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder, after having reviewed the report made by the directors of the Company for the purposes of article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Report”), resolves to approve it.

*Third resolution*

The Sole Shareholder, after having reviewed the Report, resolves to authorize the board of director of the Company, for a period of five (5) years from the date of the publication of the resolutions to increase the share capital of the Company in whole or in part on one or more occasions by (a) a maximum amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) with or without the issue of shares (but if with the issue of shares by the issue of Ordinary Shares) against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings and/or (b) a maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of Class B Shares (including but not limited to the issue of Class B Shares on the exercise of any warrants that may be issued by the Company from time to time) against payment in cash (such payment being equal to the aggregate nominal value of the Class B Shares to be issued).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

“

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Altice S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management, development and sale of those participations. The Company may in par-

particular acquire and sell, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. The Company may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may issue convertible funding instruments and warrants. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings to its subsidiaries and affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, subsidiary or affiliate, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object (including without limitation the performance of any kind of services to its subsidiaries).

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each.

5.2. The issued share capital and the authorised share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

5.3. Subject to the provisions of the Law and these Articles, each shareholder has a preferential subscription right in the event of the issuance of new shares by the Company in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the capital represented by the shares held by each shareholder and each shareholder shall be entitled to receive shares of the same class as is held by such shareholder immediately prior to such issuance.

5.4. The preferential subscription right may be limited or cancelled by a resolution of the General Meeting adopted with the same majority and quorum as set out in Article 9.2 (ix) of these Articles.

5.5. Without prejudice to the Transparency Law, any shareholder (or any shareholders acting in concert as defined in accordance with article 3 of the Transparency Law) holding Ordinary Shares shall notify the Company of the proportion of voting rights of the Company he/she/it/they hold(s), where that proportion reaches, exceeds or falls below 1%, 2%, 3% or 4% within 7 days of such event (the Threshold Event). The voting rights of the shareholder(s) who do not comply with this notification obligation within the 7-day period as mentioned in this Article 5.5 will be suspended at the General Meeting immediately following the Threshold Event, or the breach (as the case may be).

5.6. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the resolutions approving the authorised capital, and without prejudice to any renewals, to:

(i) increase the current share capital in whole or in part on one or more occasions by (a) a maximum amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) with or without the issue of shares (but if with the issue of shares by the issue of Ordinary Shares) against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings and/or (b) a maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of Class B Shares (including but not limited to the issue of Class B Shares on the exercise of any warrants that may be issued by the Company from time to time) against payment in cash (such payment being equal to the aggregate nominal value of the Class B Shares to be issued);

(ii) determine the place and date of the issue (or any successive issue) and the terms and conditions of the subscription for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be;

(iii) determine the allocation of the subscription price for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares to the share capital, share premium and/or any other reserve account of the Company;

(iv) limit and/or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders in case of an issuance of Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be; and (v) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register to reflect the amendment accordingly.

5.7. Whenever the General Meeting or Board has effected a share capital increase pursuant to the foregoing provisions, Article 5.1 of these Articles shall be amended so as to reflect the increase.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's share capital is divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares and, if issued, Class B Shares (collectively the Shares).

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. All Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and any other distribution (including but not limited to a distribution made on a liquidation or dissolution of the Company), which are allocated on an aggregate basis to such Ordinary Shares, in accordance with the payment allocation set out in Articles 12.3. and 13.2. of these Articles. The Ordinary Shares have preferred distribution rights and liquidation preference rights which rank senior to the distribution rights and liquidation preference rights of the holders of the Class B Shares in accordance with the payment allocation set out in Articles 12.3. and 13.2. of these Articles.

6.4. All Class B Shares shall be identical in all respects. Class B Shares shall share pro rata in the payment of dividends and any other distribution (including but not limited to a distribution made on a liquidation or dissolution of the Company), which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares, in accordance with the payment allocation set out in Articles 12.3. and 13.2. of these Articles.

6.5. Ordinary Shares and Class B Shares are issued in registered form (actions nominatives) 6.6. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. Subject to Article 6.8, the Company shall consider the person in whose name the registered shares are recorded in the register of shares to be the owner of those shares.

6.8. Where shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons (each a Beneficiary) in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositaries being referred to in these Articles as Depositaries, and each a Depositary) or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company (subject to it having received from the Depositary with whom those shares are kept in account a confirmation of the identity of the Beneficiary and the Ordinary Shares held on their behalf in required form) will:

(i) permit the Beneficiary to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at General Meetings; and

(ii) consider the Beneficiary to be the owners of such shares for the purpose of the Transparency Law and the relevant Depositary/ies may only exercise the voting rights attaching to such shares if they and the Company have received instructions from the Beneficiary of the shares.

The Board shall determine the requirements with regard to the form and content of the confirmation to be provided by the Depositary and the Company.

6.9. Notwithstanding the provisions of Article 6.8, the Company shall make payments by way of dividends or otherwise to the Depositary or sub-depositary recorded in the register of shareholders, or in accordance with the Depositary or sub-depositary's instructions. Any such payment(s) shall release the Company from any and all obligations in respect of such payment(s).

6.10. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, it being understood that when the shares are recorded in the register of shareholders on behalf of Beneficiaries in the name of a Depositary in accordance with Article 6.8 of these Articles, the transfer between Beneficiaries shall be made in accordance with the rules and regulations of the relevant Depositary.

Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may also be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.11. The holder of Class B Shares shall not Transfer any Class B Shares or any right, title and/or interest therein or thereto for a period of five (5) years from their date of issue (the Class B Lock-up Period).

6.12. The provision of Section 6.11. shall not apply to (i) any transfer of Class B Shares arising as a result of a repurchase or cancellation by the Company of any Class B Shares or (ii) a transfer to the Controller or any entity controlled by the Controller directly or indirectly (the Permitted Transfers).

6.13. On or after the 5th anniversary of the date of the subscription of Class B Shares, the holder of Class B Shares may transfer such shares freely subject to the Mandatory Repurchase provisions set out in these Articles.

6.14. The Company may repurchase its Ordinary Shares within the limits set out in the Law and these Articles.



6.15. In accordance with article 49-8 of the Law, the Company shall mandatorily repurchase all the Class B Shares and the holder of the Class B Shares shall offer its Class B Shares for repurchase to the Company, at a purchase price equal to the nominal value of the repurchased Class B Shares upon or following the exercise of the Warrant (the Mandatory Repurchase):

(i) if the holder of the Class B Shares Transfers any Class B Shares to any person other than the Company or an affiliate, except in the case of a Permitted Transfer; or

(ii) if Next L.P. holds less than thirty per cent. (30%) of the Ordinary Shares of the Company; or

(iii) following the occurrence of a Durational Exercise Event, immediately following the passing of the resolution of the General Meeting approving the renewal of the Company's authorised share capital and the Board's authority to issue Class B Shares out of such authorised share capital; or

(iv) following the occurrence of a Low Threshold Exercise Event, if no single holder of Ordinary Shares (excluding Next L.P.) and no holders of Ordinary Shares (excluding Next L.P.) acting in concert as defined in accordance with article 3 of the Transparency Law continues to hold twenty per cent. (20%) or more of the aggregate number of voting rights attached to the Ordinary Shares of the Company; or

(v) following the occurrence of a High Threshold Exercise Event, the General Meeting has voted in favour of the continuity of the Company (the High Threshold Exercise Event).

6.16. Only subscribed and fully paid-up Class B Shares are mandatorily repurchasable.

6.17. The Board may in its sole discretion decide to convene a General Meeting in order to proceed with a capital decrease and the cancellation of the Class B Shares to implement the Company's obligation to repurchase the Class B Shares pursuant to Article 6.15. of these Articles.

6.18. In the event of a Mandatory Repurchase, the holder of the Class B Shares expressly undertakes to:

(i) take any and all actions necessary to permit the repurchase, or the capital decrease followed by the cancellation of, all its Class B Shares, including, but not limited to: (i) the use of any rights attached to the Class B Shares, (ii) the convening of a General Meeting, and (iii) to approve at such General Meeting the decrease of the Company's share capital, and the subsequent cancellation of the Class B Shares; and

(ii) provide the Company with all financial resources necessary to undertake the repurchase of the Class B Shares in accordance with the Law in case (i) the Company is not in a position to repurchase the Class B Shares in accordance with the Law, and (ii) Next L.P. refuses to vote in favour of the cancellation of the Class B Shares and decrease of the share capital of the Company as provided for in Article 6.17 of these Articles.

6.19. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all Class B Shares redeemed shall be blocked in a special bank account and only be used for the purpose of paying the price related to the Mandatory Repurchase.

6.20. Upon a Mandatory Repurchase implemented in accordance with article 49-8 of the Law or in accordance with Article 6.17 of these Articles, notice shall be sent in writing to the registered Class B Shareholder at least five (5) days prior to the repurchase date, at his address last shown in the register of shareholders, notifying such Class B Shareholder of:

(i) the number of Class B Shares to be repurchased;

(ii) the repurchase date;

(iii) the repurchase price, and

(iv) the procedures necessary to submit the Class B Shares to the Company for repurchase.

6.21. The repurchase price of such Class B Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account details of which were provided to the Company by such shareholder before the repurchase date.

6.22. Any change to the rights attaching to the Class B Shares and to the Binding Nomination Right (as defined below) requires the prior written consent of Next L.P. as long as Next L.P. holds thirty per cent. (30%) or more of the Ordinary Shares of the Company.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

##### **7.1. Composition of the board of directors**

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise a minimum of three (3) directors and a maximum of ten (10) directors. The majority of the directors shall be executive directors, and the remaining shall be non-executive directors. All executive directors shall be appointed by the General Meeting only from a list of proposed candidates (it being understood that the number of candidates proposed shall always exceed the number of available mandates of directors) by Next L.P. (the Binding Nomination Right). All non-executive directors shall be Independent Directors (as defined below). Directors need not be shareholders. As part of the Binding Nomination Right, the role of chairman of the board of directors shall be conferred upon one of the two candidates as has been nominated for appointment to such role by Next L.P. from the list of candidates proposed by Next L.P. for appointment as executive directors of the Company

pursuant to its Binding Nomination Right. The list of candidates may be provided to the Board at any time by Next L.P. and may be updated at any time by Next L.P. by the delivery to the Board of another list.

(ii) The General Meeting shall appoint directors and determine their number, remuneration and term of office. Directors cannot be appointed for a term of office exceeding six (6) years. Directors are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Next L.P. shall only be entitled to exercise its Binding Nomination Right as long as it holds thirty (30%) per cent. or more of the Ordinary Shares of the Company. The Binding Nomination Right cannot be amended without the consent of Next L.P. In circumstances in which Next L.P. is entitled to exercise its Binding Nomination Right at a General Meeting, the Board shall request by written notice sent at least ten (10) days prior to the publication of the convening notice for the General Meeting that Next L.P. exercises its Binding Nomination Right. The Binding Nomination Right shall be exercised by Next L.P. in writing by sending the list of proposed candidates to the Board within seven (7) days following the receipt of the written notice sent by the Board and requesting the exercise of the Binding Nomination Right. If no such list is sent by Next L.P., the last list of candidates remitted by Next L.P. to the Board will be deemed as the actual and effective one.

(iv) Directors may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the General Meeting. As part of the Binding Nomination Right, if Next L.P. proposes to dismiss or replace an executive director, such proposal must be accepted by the general meeting of shareholders. If a substitute executive director must be appointed as a result of the dismissal or resignation, he will be appointed in accordance with the Binding Nomination Right and Article 7.1 (viii) of these Articles.

(v) If a legal entity is appointed as director, the legal entity must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if the permanent representative had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which the permanent representative represents.

(vi) In case that the permanent representative is unable to perform his duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vii) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, shall fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

(viii) Notwithstanding the above, in case the vacancy to be filled is that of a director who was appointed from the list of candidates proposed by Next L.P. in accordance with the Binding Nomination Right, the directors must, within 72 hours of the vacancy and in any event before any other deliberation or vote, fill in the vacancy by appointing one of the remaining candidates nominated on the latest list of candidates proposed by Next L.P. Upon his appointment, the substitute will also take over the chairmanship or vice-chairmanship of the vacant director, if any.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters. The Board may also establish, and delegate specific powers to, one or more committees.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one (1) or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) in connection with such delegation during the relevant financial year.

#### 7.3. Audit committee

(i) The Board shall establish an audit committee to assist in the discharge of its responsibilities in the areas of financial reporting, internal control and risk management, which committee shall act in accordance with Annex I of the Commission Recommendation and the Ten Principles of Corporate Governance of the Luxembourg Stock Exchange.

(ii) The chairman of the audit committee shall be designated by the Board.

(iii) The audit committee shall report to the Board on its activity and the adequacy of the internal control system at least every six (6) months, at the time the annual and semi-annual accounts are approved.

(iv) After each meeting, the chairman of the audit committee shall make a report to the Board identifying the issues where the audit committee considers that action and/or improvement is required and shall make recommendations on the measures to be so taken. The chairman of the audit committee shall provide further information to the Board on the results of the audit committee's discussions, if necessary.

#### 7.4. Independent Director

For the purpose of the present Articles, the term "Independent Director" shall mean a director who:

(i) is not, and has not been employed by the Company or its subsidiaries in an executive capacity, within the three (3) years immediately prior to the annual meeting at which the nominees of the board of directors will be voted upon;

- (ii) is not a person that directly or indirectly controls ten per cent. (10%) or has a larger holding in any way in the Company and is not a member of the board of directors of a company controlling directly or indirectly the Company;
- (iii) does not have (and is not affiliated with a company or a firm that has) and has not had within the last financial year a significant business relationship with the Company, its subsidiaries or the person that directly or indirectly controls the Company either directly or as a partner, shareholder, director or senior employee of a body that has such a relationship;
- (iv) is not, and has not been affiliated with or employed by a (present or former) auditor of the Company, its subsidiaries or the person that directly or indirectly controls the Company, within the three (3) years immediately prior to the annual meeting at which the nominees of the board of directors will be voted upon;
- (v) is not an executive director of the Company and has not been in such a position for the previous five (5) years;
- (vi) does not receive and has not received, significant additional remuneration from the Company or an associated company apart from a fee received as a non-executive director;
- (vii) is not an executive director (or manager) in another company in which an executive director of the Company is a non-executive or supervisory director, and does not have other significant links with executive directors of the Company due to positions held in other companies or bodies;
- (viii) has not served on the Board as a non-executive director for more than twelve (12) years;
- (ix) is not a spouse, parent, sibling or relative up to the third degree of any person described above from (i) to (viii).

#### 7.5. Procedure

- (i) The Board must appoint (i) a chairman from among its members (who shall be an executive director (the Chairman)), (ii) one (1) vice-chairman out of the executive directors (the Executive Vice-Chairman), (iii) one (1) vice-chairman out of the non executive directors (the Non-Executive Vice-Chairman, and together with the Executive Vice-Chairman, the Vice-Chairmen) and (iv) may choose a secretary. The secretary need not be a director and will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. For the avoidance of doubt, the Chairman will remain Chairman of the Board after the term of his mandate as director if his mandate as director is renewed by the General Meeting. In addition, if the Chairman must be replaced in accordance with Articles 7.1(vii) and 7.1(viii) of these Articles, his/her substitute shall take over his position as Chairman and shall keep such position after the confirmation of his appointment by the next General Meeting.
- (ii) The Board shall meet at the request of the Chairman, any of the Vice-Chairmen or any two (2) directors, at the date, time and place indicated in the notice, which shall, in principle, be in the Grand Duchy of Luxembourg.
- (iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set out in the notice.
- (iv) No written notice is required if all members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have full knowledge of the agenda of the meeting. If all directors consent in writing to waive notice either before or after the meeting, written notice of a meeting shall not be required. Separate written notices shall not be required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.
- (v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members and the Chairman are present or represented. If this quorum is not reached, a second Board meeting shall be convened with the same agenda and such reconvened Board meeting may validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The Chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. In circumstances in which the Chairman is conflicted (unless such conflict relates to the Warrant, Warrant Instrument or Class B Shares), the Non-Executive Vice-Chairman shall act as Chairman of the meeting and in the event of a tied-vote shall have a casting vote. In the absence of the Chairman in circumstances in which the Chairman is not conflicted or in circumstances in which the Chairman is conflicted by reason of the Warrant, the Warrant Instrument or Class B Shares, the Executive Vice-Chairman shall act as Chairman and in the event of a tied-vote shall have a casting vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman (or a Vice-Chairman, if applicable), by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any). The role of Chairman shall be conferred upon one of the two candidates as has been nominated for appointment to such role by Next L.P. from the list of candidates proposed by Next L.P. for appointment as executive directors of the Company pursuant to its Binding Nomination Right.
- (vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (viii) Circular resolutions signed by all directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
- (ix) A director who has a personal interest in a transaction which conflicts with the interests of the Company shall advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting at which such matter is discussed. The director concerned shall not take part in the deliberations or vote concerning that matter. A special report

on the relevant matter shall be submitted to the next General Meeting, before any other matter is put to the vote at that meeting. These provisions do not apply where the decision of the Board relates to transactions entered into under fair market conditions in the ordinary course of business.

#### 7.6. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by:

(i) the single signature of the Chairman; or (ii) the signature of the person(s) to whom the Board has delegated authority vis-à-vis third parties.

For acts within the scope of their specific powers, the Company is also validly represented by special representatives who are appointed by the Board.

#### **Art. 8. Liability and indemnification of the directors.**

8.1. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

8.2. Subject to Article 8.3 of these Articles, the Company will indemnify, to the broadest extent permitted by Luxembourg law, any member of the Board, as well as any former member of the Board for any costs, fees and expenses reasonably incurred by him or her in the defence or resolution (including a settlement) of any legal actions or proceedings, whether they be civil, criminal or administrative, to which he or she may be made a party by virtue of his or her former or current role as member of the Board of the Company.

8.3. A former or current member of the Board or member of the management board will not be indemnified if he or she is found guilty of gross negligence, fraud, fraudulent inducement, dishonesty or of the commission of a criminal offence or if it is ultimately determined that he or she has not acted honestly and in good faith and with the reasonable belief that his or her actions were in the Company's best interests.

8.4. The indemnification right set out in Article 8.2 of these Articles shall:

(i) not be forfeited in the case of a settlement of any legal actions or proceedings, whether they be civil, criminal or administrative;

(ii) inure to the benefit of the heirs and successors of the former or current member of the board of directors without prejudice to any other indemnification rights that he or she may otherwise claim.

8.5. Subject to any procedures that may be implemented by the Board in the future, the expenses for the preparation and defence in any legal action or proceeding covered by this Article 8 may be advanced by the Company, provided that the concerned former or current member of the Board delivers a written commitment that all sums paid in advance will be reimbursed to the Company if it is ultimately determined that he or she is not entitled to indemnification under this Article 8.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 9. General meetings of shareholders.**

##### 9.1 Powers

Resolutions of the shareholders are adopted at a General Meeting.

##### 9.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and voting right

(i) The Board, the Chairman, or the Authorised Statutory Auditors may convene a General Meeting.

A General Meeting must be called upon written request of a group of shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the subscribed capital. The shareholders shall indicate the agenda in their written request. The General Meeting shall be convened within one (1) month of such request.

One or more shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's share capital may (a) request the addition of one (1) or several items on the agenda of any General Meeting and (b) draft resolutions for items in this respect. Such request including draft resolutions must:

1. be in writing and sent to the Company by post or electronic means to the address provided in the Convening Notice (as defined below) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the General Meeting;
2. include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;
3. be received by the Company at least twenty-two (22) days before the date of the relevant General Meeting.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to in Article 9.2 (i) paragraph 3 of these Articles above within forty-eight (48) hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15<sup>th</sup>) day before the date of the relevant General Meeting.

(ii) Without prejudice to articles 10 (4) and 12 (4) of the law of 19<sup>th</sup> May 2006 implementing Directive 2004/25/EC of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on takeover bids, convening notices for every General Meeting (the Convening Notice) shall be published at least thirty (30) days before the date of the General Meeting in:

1. the Official Gazette (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper; and

2. in such media which may reasonably be expected to be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area, and which are accessible rapidly and on a non-discriminatory basis (the EEA Publication).

If the required quorum is not met on the date of the first convened General Meeting another meeting may be convened by publishing the Convening Notice in the Official Gazette, a Luxembourg newspaper and the EEA Publication seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting provided that (a) the first General Meeting was properly convened; and (b) no new item has been added to the agenda.

(iii) The Convening Notice shall contain at least the following information:

1. a precise indication of the date and location of the General Meeting and its proposed agenda;

2. a clear and precise description of the procedures that shareholders must follow in order to participate in and to cast their vote in the General Meeting, including information on:

i) the rights available to shareholders under article 3 (3) b (i) of the Shareholders Rights Law, and where applicable, the deadline by which those rights may be exercised and the electronic address to which shareholders may address their requests;

ii) the procedure for voting by proxy, notably the forms to be used to vote by proxy and the means by which the Company is prepared to accept electronic notification of appointment of proxy holders;

iii) where applicable, the Record Date with an explanation of the manner in which shareholders must register and a statement that only persons who are shareholders at the Record Date shall have the right to participate and vote in the General Meeting;

3. the postal and electronic addresses where, and how, the full and unabridged text of the documents and draft resolutions referred to in article 3 (3) d. of the Shareholders Rights Law may be obtained; and

4. the address of the website on which the information referred to in article 3 (3) e. of the Shareholders Rights Law is available.

(iv) For a continuous period from the date of publication of the Convening Notice of the General Meeting and including the date of the General Meeting, the Company must make available to its shareholders on its website the following information:

1. the Convening Notice;

2. the total number of shares and the voting rights as at the date of the Convening Notice including separate totals for each class of shares when the Company's capital is divided into two or more classes of shares;

3. the documents to be submitted to the General Meeting;

4. the draft resolutions of the General Meeting or where no such resolutions are proposed to be adopted, a comment from a member of the Board for each item on the proposed agenda of the General Meeting. Any draft resolution(s) submitted by shareholder(s) shall be added to the website as soon as possible after the Company has received them; and

5. where applicable, the forms to be used to vote by proxy and to vote by correspondence, unless such forms are sent directly to each shareholder.

Where the forms referred to in item 5. above cannot be made available on the website for technical reasons, the Company shall indicate on its website how the forms can be obtained on paper. In this case the Company shall be required to send the forms by post and free of charge to every shareholder who so requests.

(v) The Convening Notice is sent within the thirty (30) day, or seventeen (17) day, period, as applicable, referred to in article 3 (1) of the Shareholders Rights Law, to registered shareholders, the members of the Board and the Authorised Statutory Auditors (the Addressees). This communication shall be by letter to the Addressees, unless the Addressees (or any one of them) have/has expressly and in writing agreed to receive communication by other means, in which case such Addressee(s) may receive the convening notice by such other means of communication.

(vi) Where all the shares are in registered form and represent the entire share capital, the Convening Notice need not be published but shall be sent by registered letter to the Addressees instead, unless the Addressee(s) (or any one of them) has/have expressly and in writing agreed to receive communication by other means, in which case such Addressee(s) may receive the Convening Notice by such other means of communication.

(vii) Each Share is entitled to one (1) vote.

(viii) Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting without any quorum requirement.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published in accordance with Article 9.2 (ii) of these Articles. Resolutions at the second General Meeting shall be valid regardless of the proportion of the share capital represented at that meeting. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

(xi) Every shareholder shall have the right to ask questions related to items on the agenda of the General Meeting. The Company shall answer questions put to it by shareholders subject to measures which it may take to ensure the identification of shareholders, the good order of General Meetings and their preparation and the protection of confidentiality and the Company's business interests.

The Company may provide one overall answer to questions having the same content. Where the relevant information is available on the website of the Company in a question and answer format, the Company shall be deemed to have answered the questions asked by referring to the website.

(xii) Without prejudice to Article 9.2 (iii) 2 (ii), a shareholder may act at any General Meeting by appointing any other natural or legal person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. Such proxy shall enjoy the same rights to speak and ask questions during the General Meeting as those to which the shareholder thus represented would be entitled. A shareholder acting as a proxy shall be entitled to vote the shares of the shareholder he represents in addition to the vote of his own shares. All the proxies must be received by the Company no later than the day preceding the fifth (5<sup>th</sup>) Business Day before the General Meeting unless the Board fixes a shorter period. A person acting as proxy may represent more than one shareholder. The appointed proxy shall act in compliance with article 8 of the Shareholders Rights Law.

(xiii) The rights of a shareholder to participate in a General Meeting and to vote in respect of any of his shares are not subject to any requirement that his shares be deposited with, or transferred to, or registered in the name of, another natural or legal person before the General Meeting.

(xiv) The rights of a shareholder to sell or otherwise transfer his shares during the period between the Record Date (as defined in Article 9.2 (xv)) below and the General Meeting to which it applies are not subject to any restriction to which they are not subject at other times.

(xv) The right of a shareholder to participate in a General Meeting and exercise voting rights attached to its shares are determined by reference to the number of shares held by such shareholder at midnight (00:00) on the day falling fourteen (14) days before the date of the General Meeting (the Record Date). Each shareholder shall, on or before the Record Date, indicate to the Company its intention to participate at the General Meeting. The Company determines the manner in which this declaration is made. For each shareholder who indicates his intention to participate in the General Meeting, the Company records his name or corporate denomination and address or registered office, the number of shares held by him on the Record Date and a description of the documents establishing the holding of shares on that date.

(xvi) Proof of the qualification as a shareholder may be subject only to such requirements as are necessary to ensure the identification of shareholders and only to the extent that they are proportionate to achieving that objective.

(xvii) If all the shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(xviii) The Board may determine any other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting in person or in proxy.

(xix) Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

(xx) The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

(xxi) However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or by any two members of the Board.

(xxii) Within fifteen (15) days following the date of the General Meeting, the Company shall publish on its website the results of the votes passed at the General Meeting, including the number of shares for which votes have been validly cast and the proportion of capital represented by such validly cast votes, the total number of votes validly cast, the number of votes cast for and against each resolution and, where applicable, the number of abstentions.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 10. Financial year and approval of annual accounts.**

10.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

10.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors.

10.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the Authorised Statutory Auditors, with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Authorised Statutory Auditors shall then prepare a report to the shareholders in accordance with the law.

10.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or in any other place within the municipality of the registered office, as may be specified in the notice of the meeting, on the first Monday of June of

each year at 2 p.m. If that day is a legal holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day.

#### **Art. 11. Auditors.**

11.1. The Company's annual accounts and any consolidated financial statements as required to be prepared by law (Accounts) shall be drawn up in accordance with the applicable accounting standards and the law, and such Accounts shall be audited at least once in every year by an individual, partnership or company appointed as the réviseur d'entreprises agréé of the Company and taken from those members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises of Luxembourg, that are authorised to perform audits by the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier (the Authorised Statutory Auditor).

11.2. The Authorised Statutory Auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

#### **Art. 12. Allocation of profits.**

12.1. Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases to be compulsory when the Legal Reserve reaches an amount of ten per cent. (10%) of the Company's issued share capital.

12.2. The General Meeting shall determine the allocation of the remaining balance of the annual net profits in accordance with Article 12.3 of these Articles. The General Meeting may decide on the payment of a dividend in accordance with Article 12.3 of these Articles, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

12.3. Any distribution of profits made by the Company shall be allocated as follows:

(i) Class B Shares shall receive an amount which shall be capped at an amount equal to the lower of (i) ten per cent. (10%) of the nominal value of the Class B Share(s) in respect of which the dividend is to be paid, and (ii) five per cent. (5%) of the aggregate amount of the dividend distributed by the Company.

(ii) Ordinary Shares shall receive the outstanding amount of the decided distribution which is not distributed to the holder of the Class B Shares;

12.4. Interim dividends may be distributed pursuant to the order of preference set out under 12.3. of these Articles at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Authorised Statutory Auditor must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

13.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

13.2. In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of the Company, the assets (if any) remaining after allowing for the payment of all liabilities (the Liquidation Proceeds) shall be allocated in the following order of preference:

(i) first, the Ordinary Shares shall be paid their nominal value;

(ii) second, the Class B Shares shall be paid their nominal value; and

(iii) third, the Class B Shares shall receive an amount which is equal to the lower of (i) ten per cent. (10%) of the nominal value of the Class B Shares and (ii) five per cent. (5%) of the amount of Liquidation Proceeds to be distributed by the Company.

(iv) Lastly, the Ordinary Shares shall receive the remainder of the Liquidation Proceeds.

13.3. All payments made to the holders of Ordinary Shares shall be made pro rata to their respective shareholdings.

### **VII. General provision**

14.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

14.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

14.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

14.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Definitions:*

Addressees has the meaning as set out in Article 9.2. (v) of these Articles.

Accounts has the meaning as set out in Article 11.1 of these Articles.

Articles means the articles of association of the Company as defined in Article 1 of these Articles.

Authorised Statutory Auditor has the meaning as set out in Article 11.1 of these Articles.

Beneficiary has the meaning as set out in Article 6.8 of these Articles.

Binding Nomination Right has the meaning as set out in Article 7.1. (i) of these Articles.

Board means the board of directors of the Company appointed from time to time in accordance with Article 7.1. of these Articles.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in the Grand Duchy of Luxembourg for normal business hours.

Chairman has the meaning as set out in Article 7.5 of these Articles.

Class B Lock-up Period has the meaning as set out in Article 6.11. of these Articles.

Class B Shareholder means, to the extent there are Class B Shares in issue, Next L.P.

Class B Shares has the meaning as set out in Article 5.1 of these Articles.

Commission Recommendation means the European Commission recommendation of February 15, 2005 on the role of non-executive or supervisory directors of listed companies and on the committees of the (supervisory) board.

Company has the meaning as set out in Article 1 of these Articles.

Controller means Patrick Drahi or his heirs.

Convening Notice has the meaning as set out in Article 9.2.(ii) of these Articles.

Depositary has the meaning as set out in Article 6.8 of these Articles.

Durational Exercise Event means (a) the expiry of a period of four (4) years and six (6) months from the Warrant Issue Date or (b) any subsequent expiration of a period of four (4) years and six (6) months following any publication of any renewal of the authorised capital set out in the Articles.

EEA Publication has the meaning as set out in Article 9.2.(ii) of these Articles.

Executive Vice-Chairman has the meaning as set out in Article 7.5 of these Articles.

General Meeting means the general meeting of shareholders of the Company.

High Threshold Exercise Event occurs when (i) the Company's losses for any financial year exceed half of the Company's corporate capital and (ii) the Board resolves to propose to the shareholders of the Company the continuation of the existence of the Company despite the Company's loss situation.

Independent Director has the meaning as set out in Article 7.4. of these Articles.

Law has the meaning as set out in Article 1 of these Articles.

Legal Reserve has the meaning as set out in Article 12.1. of these Articles.

Liquidation Proceeds has the meaning as set out in Article 13.2. of these Articles.

Low Threshold Exercise Event occurs when either:

(i) the shareholding of any holder of Ordinary Shares, excluding Next L.P. (or the shareholding of any holder of Ordinary Shares, excluding Next L.P., when aggregated with the shareholding(s) of any shareholder(s) with whom such shareholder is acting in concert in accordance with article 3 of the Transparency Law) is at least equal to twenty per cent. (20%) of the aggregate number of voting rights attaching to the Ordinary Shares and Class B Shares, if issued; or

(ii) a Durational Exercise Event occurs.

Mandatory Repurchase have the meaning as set out in Article 6.15 of these Articles.

Next L.P. means Next Limited Partnership Incorporated, a limited partnership with separate legal personality registered pursuant to the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, having its registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF and registered with the Guernsey Registry under number 1350 on 2 September 2010, acting by its general partner, Next GP Limited, a limited liability company incorporated pursuant to the Companies (Guernsey) Law, 2008, as amended, having its registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF and registered with the Guernsey Registry under number 52145 on 8 July 2010, or any entity controlled by the Controller directly or indirectly.



Non-Executive Vice-Chairman has the meaning as set out in Article 7.5 of these Articles.

Ordinary Shares has the meaning as set out in Article 5.1. of these Articles.

Permitted Transfers has the meaning as set out in Article 6.12. of these Articles and the term Permitted Transfer shall be construed accordingly.

Record Date has the meaning as set out in Article 9.2. (xv) of these Articles.

Shareholders Rights Law means the law of 27 May 2011 on the exercise of certain shareholder rights, as amended from time to time.

Shares has the meaning as set out in Article 6.1 of these Articles.

Ten Principles of Corporate Governance of the Luxembourg Stock Exchange means the ten principles of corporate governance of the Luxembourg Stock Exchange as amended from time to time.

Threshold Event has the meaning as set out in Article 5.5 of these Articles Transparency Law means the law of 11 January 2008 on transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market, as amended from time to time.

Transfer means to transfer, sell, exchange, give, assign, hypothecate, pledge, encumber, grant a security interest in or otherwise dispose of, directly or indirectly, whether by operation of law or otherwise any Class B Shares.

Vice-Chairmen has the meaning as set out in Article 7.5 of these Articles.

Warrant means the warrant over Class B Shares issued by the Company to the Warrant Holder pursuant to the Warrant Instrument.

Warrant Holder means Next L.P..

Warrant Instrument means any warrant instrument issued by the Company from time to time.

Warrant Issue Date means the date on which the Warrant is issued.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant individual power to any employee of QUILVEST, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and any lawyer from the law firm LUTHER in Luxembourg, with single signatory power to update the Company’s shares registers in accordance with the previous resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 1350, représentée par son general partner, la société NEXT GP LIMITED, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, immatriculée auprès du Register of Limited Partnership of the island of Guernsey sous le numéro 52145 («Next»),

Dûment représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Next, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d’acter qu’elle est l’actionnaire unique (l’«Actionnaire Unique») de ALTICE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Register de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391, constituée suivant un acte du notaire Maître Francis KESSELER, en date du 3 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer la valeur nominale des actions de la Société afin de leur donner une valeur d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

*Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique, après avoir revu le rapport préparé par les administrateurs de la Société dans le cadre de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (le «Rapport»), décide de l'approuver.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique, après avoir revu le Rapport, décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des résolutions, d'augmenter le capital social de la Société, en tout ou en partie en une ou plusieurs fois (a) à hauteur d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) avec ou sans l'émission d'actions (mais en cas d'émission d'actions, par l'émission d'Actions Ordinaires) ou par l'incorporation de prime d'émission, compte 115, réserves distribuables ou bénéfiques reportés et/ou (b) à hauteur d'un montant maximum de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) par l'émission d'Actions de Classe B (y compris mais non limité à l'émission d'Actions de Classe B suite à l'exercice de warrants pouvant être émises par la Société de temps à autre) contre paiement en espèces (un tel paiement doit être égal à la valeur nominale globale des Actions de Classe B à émettre).

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

«

**I. Nom - Siège social - De l'objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Le nom de la société est "Altice S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et ces statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la municipalité par une résolution du Conseil. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil. Si le Conseil détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents, et que ces développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les développements ou événements en question aient complètement cessé. De telles mesures temporaires n'affectent pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, et la gestion, le développement et la vente de ces participations. La Société peut notamment acquérir et vendre, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut émettre des billets à ordre, obligations et tous types de de titres et instruments de dette ou de capital. Elle peut émettre des instruments financement convertibles et des warrants. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales et sociétés affiliées. Il peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, filiale ou société affiliée, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument qui permet au détenteur d'un tel instrument de souscrire à des actions

de la Société. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut utiliser des techniques, des moyens juridiques et des instruments pour gérer ses investissements efficacement et se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social (y compris sans limitation la prestation de tout service de quelque nature que ce soit à ses filiales).

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de suspension des droits civils, incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et, si elles sont émises, des Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social émis et le capital autorisé peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale, statuant aux conditions requises pour la modification de ces Statuts.

5.3. Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts, chaque actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles actions par la Société en rémunération d'apports en numéraire. Ce droit préférentiel de souscription doit être proportionnel à la fraction du capital représenté par les actions détenues par chaque actionnaire et chaque actionnaire a le droit de recevoir des actions de la même classe que celles qui sont détenues par cet actionnaire immédiatement avant cette émission.

5.4. Le droit préférentiel de souscription pourra être limité ou annulé par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la même majorité et de quorum énoncées à l'article 9.2 (ix) de ces Statuts.

5.5. Sous réserve de la Loi Transparence, tout actionnaire (ou tous les actionnaires agissant de concert au sens de l'article 3 de la Loi Transparence) détenant des Actions Ordinaires devra notifier la Société de la proportion des droits de vote dans la Société qu'il/elle/ils/elles détient/-nent, si cette proportion atteint, dépasse ou tombe en dessous de 1%, 2%, 3% ou 4%, dans les 7 jours suivant un tel événement (l'Événement de Seuil). Les droits de vote de l'/des actionnaire (s) qui ne se conforme(nt) pas à cette obligation de notification dans la période de 7 jours tel que mentionné dans le présent article 5.5 seront suspendus lors de l'Assemblée Générale suivant immédiatement l'Événement de Seuil, ou la violation (selon le cas).

5.6. Le Conseil est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des résolutions approuvant le capital autorisé, et sans préjudice de renouvellements, à:

(i) augmenter le capital social actuel, en tout ou en partie en une ou plusieurs fois (a) à hauteur d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) avec ou sans l'émission d'actions (mais en cas d'émission d'actions, par l'émission d'Actions Ordinaires) ou par l'incorporation de prime d'émission, compte 115, réserves distribuables ou bénéfiques reportés et/ou (b) à hauteur d'un montant maximum de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) par l'émission d'Actions de Classe B (y compris mais non limité à l'émission d'Actions de Classe B suite à l'exercice de warrants pouvant être émises par la Société de temps à autre) contre paiement en espèces (un tel paiement doit être égal à la valeur nominale globale des Actions de Classe B à émettre);

(ii) déterminer le lieu et la date de l'émission (ou toute émission successive) et les termes et conditions de la souscription pour les Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires, selon le cas;

(iii) déterminer la répartition du prix de souscription des Actions de Class B et/ou des Actions Ordinaires au capital social, à la prime d'émission des actions et/ou à tout autre compte de réserve de la Société;

(iv) limiter et/ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants en cas d'émission d'Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires, selon le cas; et (v) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et modifier le registre des actions pour tenir compte de la modification en conséquence.

5.7. Chaque fois que l'Assemblée Générale ou le Conseil a effectué une augmentation de capital en vertu des dispositions qui précèdent, l'Article 5.1 de ces Statuts doit être modifié de façon à refléter l'augmentation.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Le capital social de la Société est divisé en trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires et, si elles sont émises, les Actions de Classe B (collectivement les Actions).

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.3. Toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires se partageront au prorata le versement de dividendes et tout autre distribution (y compris mais non limité à une distribution effectuée

en cas de liquidation ou dissolution de la Société), qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires, conformément à la répartition de paiement prévue aux articles 12.3. et 13.2. de ces Statuts. Les Actions Ordinaires ont des droits de distribution et des droits de préférence de liquidation qui sont prioritaires sur les droits de distribution et droits de préférence de liquidation des détenteurs d'Actions de Classe B, conformément à la répartition de paiement prévue aux articles 12.3. et 13.2. de ces Statuts.

6.4. Toutes les Actions de Classe B seront identiques à tous les égards. Les Actions Ordinaires se partageront au prorata le versement de dividendes et tout autre distribution (y compris mais non limité à une distribution effectuée en cas de liquidation ou dissolution de la Société), qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Classe B, conformément à la répartition de paiement prévue aux articles 12.3. et 13.2. de ces Statuts.

6.5. Les Actions Ordinaires et les Actions de Classe B sont émises sous forme nominative.

6.6. Un registre des actions sera tenu au siège social et peut être consulté par tout actionnaire sur demande.

6.7. Sous réserve de l'article 6.8 de ces Statuts, la Société considérera la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont enregistrées dans le registre des actions comme le propriétaire de ces actions.

6.8. Lorsque les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes (chacun un Bénéficiaire) au nom d'un système de règlement de titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou de tout autre dépositaire (de tels systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant mentionnés dans ces Statuts comme Dépositaires, et chaque un Dépositaire) ou d'un sous- dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société (sous réserve d'avoir reçu, du Dépositaire auprès duquel ses actions sont conservées dans un compte, une confirmation de l'identité du Bénéficiaire et des Actions Ordinaires détenues pour son compte dans la forme requise):

(i) permettra à son Bénéficiaire d'exercer les droits attachés à ces actions, y compris la participation et le vote aux Assemblées Générales, et

(ii) considérera le Bénéficiaire comme le propriétaire de ces actions dans le cadre de la Loi Transparence et le(s) Dépositaire(s) pertinent(s) ne pourront exercer les droits de vote attachés à ces actions que si ils, et la Société, ont reçu des instructions du Bénéficiaire des actions.

Le Conseil déterminera les exigences en matière de forme et de contenu de la confirmation devant être fournis par le Dépositaire et la Société.

6.9. Nonobstant les dispositions de l'article 6.8, la Société devra effectuer les paiements sous forme de dividendes ou autres au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre des actionnaires, ou en conformité avec les instructions du Dépositaire ou du sous-dépositaire. De tels paiements libéreront la Société de toute obligation à l'égard de tels paiements.

6.10. Une cession d'action est effectuée par l'entrée dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par soit:

(i) le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants autorisés; ou

(ii) tout représentant autorisé de la Société,

suivant la notification, ou acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois étant entendu que, lorsque les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires pour le compte des Bénéficiaires au nom d'un Dépositaire conformément à l'article 6.8 de ces Statuts, la cession entre les Bénéficiaires devra être faite en conformité avec les règles et règlements du Dépositaire pertinent.

Tout document enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, qui est valablement signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société à titre de preuve d'un transfert d'actions.

6.11. Le détenteur d'Actions de Classe B ne peut Transférer aucune Action de Classe B ou tout droit, titre et/ou intérêt dans celle-ci pour une période de cinq (5) ans à compter de leur date d'émission (la Période de Lock-up de Classe B).

6.12. La disposition de l'article 6.11. ne s'applique pas (i) à tout transfert d'Actions de Classe B résultant d'un rachat ou de l'annulation par la Société de toute Actions de Classe B ou (ii) au transfert au Contrôleur ou toute entité contrôlée directement ou indirectement par le Contrôleur (les Transferts Autorisés).

6.13. À compter du cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la date de la souscription des Actions de Classe B, le détenteur d'Actions de Classe B peut transférer ses actions librement sous réserve des dispositions relatives au Rachat Obligatoire prévu dans ces Statuts.

6.14. La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites fixées par la Loi et ces Statuts.

6.15. Conformément à l'article 49-8 de la Loi, la Société doit obligatoirement racheter toutes les Actions de Classe B et le détenteur des Actions de Classe B doit offrir ses Actions de Classe B à la Société pour rachat, à un prix d'achat correspondant à la valeur nominale des Actions de Classe B rachetées sur ou suite à l'exercice du Warrant (le Rachat Obligatoire):

(i) si le détenteur des Actions de Classe B Transfère quelque Action de Classe B que ce soit en faveur de toute personne autre que la Société ou une société affiliée, hormis dans le cas d'un Transfert Autorisé; ou

(ii) si Next LP détient moins de trente pour cent (30%) des Actions Ordinaires de la Société; ou

(iii) à la suite de la Survenance d'un Evènement de Durée, immédiatement après l'adoption de la résolution de l'Assemblée Générale approuvant le renouvellement du capital autorisé de la Société et de l'autorité du Conseil d'émettre des Actions de Classe B sur base de ce capital autorisé; ou

(iv) à la suite de la Survenance d'un Evènement de Faible Seuil, si aucun détenteur d'Actions Ordinaires (à l'exclusion de Next LP) et aucun détenteur d'Actions Ordinaires (à l'exclusion de Next LP) agissant de concert au sens de l'article 3 de la Loi sur la Transparence continue de détenir vingt pour cent (20%) ou plus du nombre total de droits de vote rattachés aux Actions Ordinaires de la Société; ou

(v) à la suite de la Survenance d'un Evènement de Haut Seuil, l'Assemblée Générale a voté en faveur de la continuité de la Société (la Réunion de Seuil de Haut Evènement).

6.16. Seules les Actions de Classe B souscrites et entièrement libérées sont obligatoirement rachetables.

6.17. Le Conseil peut, à sa seule discrétion, décider de convoquer une Assemblée Générale afin de procéder à une réduction de capital et l'annulation des Actions de Classe B pour mettre en oeuvre l'obligation de la Société de racheter les Actions de Classe B conformément à l'article 6.15. de ces Statuts.

6.18. En cas d'un Rachat Obligatoire, le détenteur des Actions de Classe B s'engage expressément à:

(i) prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le rachat, ou la réduction de capital suivie par l'annulation de toutes ses Actions de Classe B, y compris sans limitation: (i) l'utilisation de tous les droits attachés aux Actions de Classe B, (ii) la convocation d'une Assemblée Générale, et (iii) l'approbation à cette Assemblée Générale de la diminution du capital social de la Société et l'annulation des Actions de Classe B, et

(ii) fournir à la Société toutes les ressources financières nécessaires pour entreprendre le rachat des Actions de Classe B, conformément à la Loi dans – l'hypothèse où (i) la Société n'est pas en mesure de racheter les Actions de Classe B, conformément à la Loi, et (ii) Next LP refuse de voter en faveur de l'annulation des Actions de Classe B et de la diminution du capital social de la Société tel que prévu à l'article 6.17. de ces Statuts.

6.19. Un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, la valeur du pair comptable de toutes les Actions de Classe B rachetées sera bloqué sur un compte bancaire spécial et sera utilisé uniquement dans le but de payer le prix relatif au Rachat Obligatoire.

6.20. Une fois le Rachat Obligatoire mis en place conformément à l'article 49-8 de la Loi ou conformément à l'article 6.17. de ces Statuts, une notification devra être envoyée par écrit à l'Actionnaire de Classe B enregistré au moins cinq (5) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires, notifiant ledit Actionnaire de Classe B:

(i) du nombre d'Actions de Classe B à racheter;

(ii) de la date de rachat;

(iii) du prix de rachat; et

(iv) des procédures nécessaires pour présenter les Actions de Classe B à la Société pour le rachat.

6.21. Le prix de rachat de ces Actions de Classe B doit être payé à l'attention de la personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires comme en étant le propriétaire sur le compte bancaire dont les détails sont fournis à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

6.22. Toute modification aux droits attachés aux Actions de Classe B et au Droit de Nomination Contraignant (tel que défini ci-dessous) nécessite le consentement écrit préalable de Next LP tant que Next LP détient trente pour cent (30%), ou plus des Actions Ordinaires de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

i) La Société est administrée par le Conseil, qui comporte un minimum de trois (3) administrateurs et un maximum de dix (10) administrateurs. La majorité des administrateurs sont des administrateurs exécutifs, et le reste sont des administrateurs non exécutifs. Tous les administrateurs exécutifs sont nommés par l'Assemblée Générale uniquement sur base d'une liste de candidats proposés (étant entendu que le nombre de candidats proposés doit toujours être supérieur au nombre de mandats d'administrateur disponibles) par Next LP (le Droit de Nomination Contraignant). Tous les administrateurs non exécutifs sont des Administrateurs Indépendants (tel que défini ci-dessous). Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le Président du Conseil est choisi parmi les administrateurs exécutifs nommés sur base de la liste des candidats proposés par Next LP dans l'exercice de son Droit de Nomination Contraignant. La liste des candidats peut être fournie au Conseil à tout moment par Next LP, et peut être mise à jour à tout moment par Next LP par la remise de toute autre liste au Conseil.

ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour un mandat excédant six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles au terme de leur mandat.

iii) Next LP n'est autorisé à exercer son Droit de Nomination Contraignant que tant qu'il détient trente (30%) pour cent ou plus des Actions Ordinaires de la Société. Le Droit de Nomination Contraignant ne peut être modifié sans l'accord de Next LP. Dans les cas où Next LP est habilité à exercer son Droit de Nomination Contraignant à une Assemblée

Générale, le Conseil doit demander, par notification écrite adressée au moins dix (10) jours avant la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale que Next LP exerce son Droit de Nomination Contraignant. Le Droit de Nomination Contraignant doit être exercé par Next LP par écrit en envoyant la liste des candidats proposés au Conseil dans les sept (7) jours suivant la réception de la notification écrite envoyée par le Conseil et demandant l'exercice du Droit de Nomination Contraignant. A défaut, la dernière liste de candidats déposée par Next LP auprès du Conseil sera réputée valable et actuelle.

iv) Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans le cadre du Droit de Nomination Contraignant, si Next LP propose de révoquer ou de remplacer un administrateur exécutif, une telle proposition devra être acceptée par l'assemblée générale des actionnaires. Si un administrateur exécutif suppléant doit être nommé à la suite de la révocation ou de la démission, il sera nommé conformément au Droit de Nomination Contraignant et de l'article 7.1 (viii) de ces Statuts.

v) Si une personne morale est nommée administrateur, la personne morale doit désigner un représentant permanent pour exercer ses fonctions. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que si le représentant permanent avait exercé ses fonctions en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qui représente le représentant permanent.

vi) Dans le cas où le représentant permanent est empêché d'exercer ses fonctions, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

vii) Si le poste d'un administrateur devient vacant, les autres administrateurs, statuant à la majorité simple, doivent combler le poste vacant à titre provisoire jusqu'à ce qu'un nouvel administrateur soit nommé par la prochaine Assemblée Générale.

viii) Nonobstant ce qui précède, dans le cas où la vacance à pourvoir est celle d'un administrateur qui a été nommé sur base de la liste des candidats proposés par Next LP conformément au Droit de Nomination Contraignant, les administrateurs doivent, dans les 72 heures de la vacance et dans tous les cas avant toute autre délibération ou vote, remplir la vacance en nommant l'un des candidats restants désigné sur la dernière liste de candidats proposés par Next LP. Dès sa nomination, le suppléant prendra aussi la fonction de président ou vice-président si celle-ci a été laissée vacante par l'administrateur qu'il remplace.

#### 7.2. Pouvoirs du Conseil d'administration

i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux actionnaires par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

#### 7.3. Le Comité d'audit

i) Le Conseil établit un comité d'audit pour l'aider dans l'exercice de ses responsabilités dans les domaines du reporting financier, du contrôle interne et de la gestion des risques, ce comité agissant conformément à l'Annexe I de la Recommandation de la Commission et les Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg.

ii) Le président du comité d'audit est désigné par le Conseil.

iii) Le comité d'audit fait rapport au Conseil, sur ses activités et sur l'adéquation du système de contrôle interne, au moins tous les six (6) mois, au moment où les comptes annuels et semi-annuels sont approuvés.

iv) Après chaque réunion, le président du comité d'audit fait un rapport au Conseil identifiant les points sur lesquels le comité d'audit estime qu'une action et/ou une amélioration est nécessaire et fait des recommandations sur les mesures à prendre. Le président du comité d'audit fournit des informations supplémentaires au Conseil sur les résultats des discussions du comité d'audit, si nécessaire.

#### 7.4. Administrateur indépendant

Aux fins des présents Statuts, l'expression «Administrateur Indépendant» désigne un administrateur qui:

i) n'est pas, et n'a pas été employé par la Société ou ses filiales dans des fonctions exécutives, durant les trois (3) années précédant immédiatement l'assemblée annuelle au cours de laquelle il sera voté sur les candidats au conseil d'administration;

ii) n'est pas une personne qui contrôle directement ou indirectement dix pour cent (10 %) ou possède une participation plus importante de quelque manière que ce soit dans la Société et n'est pas membre du conseil d'administration d'une société qui contrôle directement ou indirectement la Société;

iii) n'a pas (et n'est pas affilié à une société ou une entreprise qui a) et n'a pas eu durant le dernier exercice social une relation d'affaires significative avec la Société, ses filiales ou la personne qui contrôle directement ou indirectement la Société, soit directement ou comme partenaire, actionnaire, administrateur ou cadre supérieur d'une entité ayant une telle relation;

iv) n'est pas, et n'a pas été affilié à ou employé par un auditeur (actuel ou précédent) de la Société, de ses filiales ou de la personne qui contrôle directement ou indirectement la Société, durant les trois (3) années précédant immédiatement l'assemblée annuelle au cours de laquelle il sera voté sur les candidats au conseil d'administration;

v) n'est pas administrateur exécutif de la Société et n'a pas occupé une telle fonction durant les cinq (5) années précédentes;

vi) ne reçoit pas et n'a pas reçu de rémunération supplémentaire significative de la part de la Société ou d'une société liée, en dehors d'honoraires perçus comme administrateur non-exécutif;

vii) n'est pas un administrateur exécutif (ou gérant) dans une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de la Société est un administrateur non-exécutif ou membre du conseil de surveillance, et n'a pas d'autres liens significatifs avec les administrateurs exécutifs de la Société en raison des fonctions exercées dans d'autres entreprises ou entités;

viii) n'a pas siégé au Conseil en tant qu'administrateur non-exécutif pendant plus de douze (12) ans;

ix) n'est pas un conjoint, un parent, un frère ou un parent jusqu'au troisième degré de toute personne décrite ci-dessus de (i) à (viii).

#### 7.5. Procédure

i) Le Conseil nomme (i) un président parmi ses membres (qui doit être un administrateur exécutif (le Président)), (ii) un (1) vice-président parmi les administrateurs exécutifs (le Vice-Président Exécutif), (iii) un (1) vice-président parmi les administrateurs non -exécutifs (le Vice-Président Non-Exécutif, et avec le Vice-Président Exécutif, les Vice-Présidents) et (iv) peut choisir un secrétaire. Le secrétaire ne doit pas nécessairement être un administrateur et est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales. Pour éviter tout doute, le Président restera Président du Conseil au terme de son mandat d'Administrateur si son mandat d'Administrateur est renouvelé par l'Assemblée Générale. En outre, si le Président doit être remplacé conformément aux articles 7.1 (vii) et 7.1 (viii) de ces Statuts, son/sa substitut prendra en charge sa fonction de Président et gardera une telle fonction après confirmation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

ii) Le Conseil se réunit à la demande du Président, d'un des Vice-Présidents ou de deux (2) administrateurs, à la date, à l'heure et au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui doit, en principe, être dans le Grand-Duché de Luxembourg.

iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Si tous les administrateurs consentent par écrit à renoncer à la convocation, soit avant ou après la réunion, la convocation écrite à la réunion n'est pas nécessaire. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour des réunions qui ont lieu aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

v) Un administrateur peut donner à un autre administrateur une procuration pour se faire représenter à toute réunion du Conseil.

vi) Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres et le Président sont présents ou représentés. Si un tel quorum n'est pas atteint, une seconde réunion du Conseil devra être convoquée avec le même ordre du jour et une telle réunion du Conseil re-convoquée pourra valablement délibérer et agir si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le Président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'absence du Président dans des circonstances où le Président a un conflit d'intérêt (à moins que ce conflit porte sur le Warrant, l'Instrument Warrant ou les Actions de Classe B), le Vice-Président Non-Exécutif agit en tant que Président de la réunion et, en cas de partage des voix, dispose d'une voix prépondérante. En cas d'absence du Président dans des circonstances où le Président n'a pas de conflit d'intérêt ou si le Président a un conflit d'intérêt en raison des Warrants, de l'Instrument Warrant ou des Actions de Classe B, le Vice-Président Exécutif agit en tant que Président et, en cas de partage des voix, dispose d'une voix prépondérante. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président (ou un Vice-Président, le cas échéant), par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui participent à la réunion de s'entendre et parler les uns aux autres. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion dûment convoquée et tenue.

viii)

ix) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et, seront considérées adoptées à la date à laquelle la dernière signature y a été apposée.

x) Tout administrateur qui a un intérêt personnel dans une opération qui entre en conflit avec les intérêts de la Société est tenu d'en prévenir le Conseil en conséquence et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion au cours de laquelle cette question est discutée. L'administrateur concerné ne doit pas prendre part aux délibérations ni au vote concernant cette question. Un rapport spécial sur la question pertinente doit être soumis à la prochaine Assemblée

Générale, avant que tout autre point soit soumis au vote lors de cette réunion. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque la décision du Conseil se rapporte à des opérations conclues à des conditions normales de marché dans le cours normal des affaires.

#### 7.6 Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par:

- (i) la seule signature du Président; ou
- (ii) la signature de toute personne à qui le Conseil a délégué son autorité vis-à-vis des tiers.

Pour des actes rentrant dans le cadre de leurs pouvoirs spéciaux, la Société est aussi valablement représentée par des représentants spéciaux qui sont nommés par le Conseil.

#### **Art. 8. Responsabilité et indemnisation des administrateurs.**

8.1 Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

8.2 Sous réserve de l'article 8.3 de ces Statuts, la Société indemniserà, dans la mesure la plus large permise par la loi luxembourgeoise, tout membre du Conseil, ainsi que tout ancien membre du Conseil, des frais, charges et dépenses, raisonnablement engagés par lui dans le cadre de la défense ou du règlement (y compris sous forme de transaction) de tous actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives auxquels il aura été partie en sa qualité d'ancien ou d'actuel membre du Conseil de la Société.

8.3 Un ancien ou actuel membre du Conseil n'aura droit à aucune indemnisation s'il est finalement condamné pour négligence grave, fraude, dol, malhonnêteté ou pour une infraction pénale ou s'il apparaît finalement qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi et avec la conviction raisonnable qu'il agissait dans le meilleur intérêt de la Société.

8.4 Le droit à indemnisation prévu à l'article 8.2 de ces Statuts:

- (i) sera maintenu en cas de transaction au titre de tous actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives,
- (ii) bénéficiera également aux héritiers et ayants droits de l'ancien ou de l'actuel administrateur ou membre du Conseil et est sans préjudice de tous autres droits à indemnisation dont il pourrait disposer ailleurs.

8.5 Sous réserve des procédures que le Conseil pourrait mettre en place dans le future, les sommes engagées dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre de la défense contre tous actions, procès ou procédures rentrant dans le champ d'application du présent article 8 pourront être avancées par la Société, à condition que l'ancien ou l'actuel membre du Conseil concerné s'engage par écrit que toutes les sommes payées en avance seront restituées à la Société s'il s'avère en définitive qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article 8.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 9. Assemblées générales des actionnaires.**

##### 9.1 Pouvoirs

Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale.

##### 9.2 Convocations, quorum, procurations et droits de vote

(i) Le Conseil, le Président, ou le Réviseur d'Entreprises Agréé peuvent convoquer une Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale doit être convoquée suite à la requête écrite d'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital souscrit. Les actionnaires doivent indiquer l'ordre du jour dans leur requête écrite. L'Assemblée Générale doit être convoquée endéans le mois suivant la requête.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital social de la Société peut (a) demander à ce que soit ajouté un (1) ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et (b) soumettre des projets de résolutions liés aux points ajoutés. Une telle requête incluant des projets de résolutions doit:

1. être faite par écrit et envoyée à la Société par la poste ou par tout moyen électronique à l'adresse fournie dans l'Avis de Convocation (tel que défini ci-dessous) et être accompagnée par une justification ou un projet de résolution à être adopté lors de l'Assemblée Générale;

2. inclure l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut accuser réception de ces requêtes;

3. être reçue par la Société au moins vingt-deux (22) jours avant la date de l'Assemblée Générale concernée.

La Société devra accuser réception des requêtes visées à l'article 9.2 (i) paragraphe 3 de ces Statuts dans les quarante-huit (48) heures de leur réception. La Société devra préparer un ordre du jour modifié incluant ces points supplémentaires au ou avant le quinzième (15) jours avant la date de l'Assemblée Générale concernée.

(ii) Sans préjudice des articles 10 (4) et 12 (4) de la loi du 19 mai 2006 mettant en place la Directive 2004/25/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition, l'avis de convocation pour toute Assemblée Générale (l'Avis de Convocation) est publié au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale:

1. au Mémorial et dans un journal luxembourgeois; et



2. dans des médias dont on peut raisonnablement s'attendre à une diffusion efficace de l'information au public à travers l'Espace Economique Européen, et qui sont accessibles rapidement et sur une base non discriminatoire (la Publication de l'EEE).

Si le quorum requis n'est pas atteint à la date de la première Assemblée Générale convoquée une autre assemblée peut être convoquée par la publication d'un l'Avis de Convocation au Mémorial, dans un journal luxembourgeois et dans la Publication de l'EEE dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée re-convoquée à condition que (a) la première Assemblée Générale ait été convoquée correctement, et (b) qu'aucun nouveau point n'ait été ajouté à l'ordre du jour.

(iii) L'Avis de Convocation doit contenir au minimum les informations suivantes:

1. une indication précise de la date et du lieu de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour proposé; et  
2. une description claire et précise des procédures que les actionnaires doivent suivre afin de participer et de voter à l'Assemblée Générale, incluant les informations sur:

i. les droits des actionnaires en vertu de l'article 3 (3) b (i) de la Loi sur les Droits des Actionnaires, et le cas échéant, le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes;

ii. la procédure de vote par procuration, notamment les formulaires à utiliser pour voter par procuration et les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter la notification électronique de nomination des mandataires;

iii. le cas échéant, la Date de Référence avec une explication de la manière dont les actionnaires doivent s'enregistrer et la mention que seules les personnes qui sont actionnaires à la Date de Référence auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale;

3. les adresses postales et électroniques mais aussi où, et comment, le texte complet et intégral des documents et projets de résolutions visés à l'article 3 (3) d. de la Loi sur les Droits des Actionnaires peuvent être obtenus, et

4. l'adresse du site internet sur lequel les informations visées à l'article 3 (3) e. de la Loi sur les Droits des Actionnaires est disponible.

(iv) Pour une période continue à partir de la date de publication de l'Avis de Convocation de l'Assemblée Générale jusqu'à la date de l'Assemblée Générale, inclue, la Société doit mettre à la disposition de ses actionnaires sur son site Internet les informations suivantes:

1. l'Avis de Convocation;

2. le nombre total d'actions et les droits de vote à la date de l'Avis de Convocation, y compris des totaux distincts pour chaque classe d'actions lorsque le capital de la Société est divisé en deux ou plusieurs classe d'actions;

3. les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale;

4. le projet de résolutions de l'Assemblée Générale ou, lorsqu'il n'est pas proposé d'adopter de résolutions, un commentaire émanant d'un membre du Conseil, pour chaque point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale proposé. En outre, les projets de résolutions soumis par les actionnaires sont ajoutés au site internet dès que possible après leur réception par la Société; et

5. le cas échéant, les formulaires à utiliser pour voter par procuration et pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point 5. ci-dessus ne peuvent être rendus accessibles sur le site internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site internet comment obtenir ces formulaires en format papier. Dans ce cas, la Société est tenue d'envoyer les formulaires par le service postal et sans frais à chaque actionnaire qui en fait la demande.

(v) L'Avis de Convocation est envoyé endéans les trente (30) jours, ou la période de dix-sept (17) jours, selon le cas, visé à l'article 3 (1) de la Loi sur les Droits des Actionnaires, aux actionnaires inscrits, aux membres du Conseil et au Réviseur d'Entreprises Agréé (les Destinataires). Cette communication se fait par lettre aux Destinataires, à moins que les Destinataires (ou l'un d'eux) aient (ait) expressément et par écrit accepté de recevoir la communication par d'autres moyens, et dans ce cas, ce(s) Destinataire(s) peut / peuvent recevoir l'Avis de Convocation par de tels autres moyens de communication.

(vi) Lorsque toutes les actions sont nominatives et représentent la totalité du capital social, l'Avis de Convocation n'a pas à être publié, mais est envoyé par lettre recommandée aux Destinataires, à moins que les Destinataires (ou l'un d'eux) aient (ait) expressément et par écrit accepté de recevoir la communication par d'autres moyens, et dans ce cas, ce(s) Destinataire(s) peut / peuvent recevoir l'Avis de Convocation par de tels autres moyens de communication.

(vii) Chaque action donne droit à une (1) voix.

(viii) Sauf si autrement requis par la loi ou les Statuts, les décisions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants, sans exigence de quorum.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, y compris le texte de toute proposition d'amendement portant sur l'objet ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale est convoquée au moyen d'avis publiés conformément à l'article 9.2 (ii) de ces Statuts. Les résolutions à cette deuxième Assemblée Générale sont valables quelle que soit la proportion du capital social représentée à cette assemblée.

Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

(x) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire de la Société requière le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

(xi) Chaque actionnaire a le droit de poser des questions liées aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La Société répond aux questions qui lui sont posées par les actionnaires sous réserve des mesures qu'elle peut prendre pour s'assurer de l'identification des actionnaires, de la bonne tenue des Assemblées Générales et de leur préparation, et, de la protection de la confidentialité et des intérêts commerciaux de la Société.

La Société peut fournir une seule réponse globale à plusieurs questions ayant le même contenu. Lorsque l'information est disponible sur le site internet de la Société dans un format de questions et réponses, la Société sera réputée avoir répondu aux questions posées par référence au site internet.

(xii) Sans préjudice des dispositions de l'article 9.2 (iii) 2. ii. des Statuts, un actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne physique ou morale, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, comme son mandataire par écrit, soit par une version originale, soit par une version télécopiée ou par e-mail dans lequel une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois) est apposée. Cette procuration doit permettre de jouir des mêmes droits en termes de prise de parole et de possibilité de poser des questions lors de l'Assemblée Générale que ceux dont bénéficierait un actionnaire présent. Un actionnaire agissant comme un mandataire a le droit de voter avec les actions de l'actionnaire qu'il représente en plus de voter avec ses propres actions. Toutes les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le jour précédant le cinquième (5) jour Ouvré avant l'Assemblée Générale à moins que le Conseil fixe une période plus courte. Une personne agissant comme mandataire peut représenter plus d'un actionnaire. Le mandataire désigné doit agir en conformité avec l'article 8 de la Loi sur les Droits des Actionnaires.

(xiii) Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et de voter ne sont soumis à aucune exigence selon laquelle ses actions devraient être déposées, transférées à, ou inscrites au nom d'une autre personne physique ou morale avant l'Assemblée Générale.

(xiv) Les droits d'un actionnaire de vendre ou de transférer ses actions, durant la période comprise entre la Date de Référence (telle que définie à l'article 9.2 (xv) cidessous) et l'Assemblée Générale à laquelle cela s'applique, ne sont pas sujets à des restrictions auxquelles ils ne sont pas assujettis à d'autres moments.

(xv) Le droit d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer les droits de vote attachés à ses actions sont déterminés par référence au nombre d'actions détenues par cet actionnaire à minuit (00h00) le quatorzième (14) jours avant la date de l'Assemblée Générale (la Date de Référence). Chaque actionnaire doit, à la Date de Référence ou avant cette date, indiquer à la Société son intention de participer à l'Assemblée Générale. La Société détermine la manière dont cette déclaration doit être faite. Pour chaque actionnaire qui indique son intention de participer à l'Assemblée Générale, la Société enregistre son nom ou la dénomination sociale et l'adresse ou le siège social, le nombre d'actions détenues par lui à la Date de Référence et une description des documents établissant la détention d'actions à cette date.

(xvi) La preuve de la qualité d'actionnaire ne peut être soumise à d'autres exigences que celles nécessaires pour assurer l'identification des actionnaires et seulement dans la mesure où elles sont proportionnées à la réalisation de cet objectif.

(xvii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(xviii) Le Conseil peut décider de toutes autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale en personne ou par procuration.

(xix) Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(xx) Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui le souhaite.

(xxi) Toutefois, dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour l'utilisation en justice, ou ailleurs, doivent être signés par le président ou par deux membres du Conseil.

(xxii) Dans les quinze (15) jours suivant la date de l'Assemblée Générale, la Société doit publier sur son site internet les résultats des votes passés à l'Assemblée Générale, y compris le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés et la proportion du capital représentée par ces votes valablement exprimés, le nombre total de votes valablement exprimés, le nombre de votes exprimés pour et contre chaque résolution et, le cas échéant, le nombre d'abstentions.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 10. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

10.1. L'exercice social commence le premier (1) jour de Janvier et se termine le trente et unième (31) jour de Décembre de chaque année.

10.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes contractées par les directeurs ou les administrateurs.

10.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil fournit au Réviseur d'Entreprises Agréé un rapport sur les opérations de la Société et tous documents probants y afférents. Le Réviseur d'Entreprises Agréé devra alors établir un rapport aux actionnaires conformément à la loi.

10.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou en tout autre lieu de la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvré suivant.

#### **Art. 11. Réviseurs d'entreprises agréés.**

11.1. Les comptes annuels de la Société et les états financiers consolidés qui sont requis par la loi d'être préparés (les Comptes) doivent être dressés conformément aux standards comptables applicables et la loi, et de tels Comptes sont audités au minimum une fois par an par une personne physique ou morale nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et choisi parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg qui sont autorisés à réaliser des audits par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (le Réviseur d'Entreprise Agréé).

11.2. Le Réviseur d'Entreprise Agréé est nommé par l'Assemblée Générale pour un mandat ne dépassant pas six (6) ans et il est rééligible.

#### **Art. 12. Répartition des bénéfices.**

12.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale atteint un montant de dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

12.2. L'Assemblée Générale doit décider de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément à l'article 12.3 des Statuts. L'Assemblée Générale peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende conformément à l'article 12.3 des Statuts, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant avec les dispositions légales applicables.

12.3. Toute distribution de bénéfice réalisé par la Société est allouée comme suit:

(i) les Actions de Classe B reçoivent un montant qui est plafonné à un montant égal au moins élevé des montants suivants: (i) dix pour cent (10%) de la valeur nominale de(s) Action(s) de Classe B auxquelles le dividende doit être payé, et (ii) cinq pour cent (5%) du montant total du dividende distribué par la Société; et (ii) les Actions Ordinaires reçoivent le solde restant suite à la distribution décidée qui n'a pas été distribué au détenteur des Actions de Classe B.

12.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément à l'ordre de préférence indiqué à l'article 12.3. des Statuts à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et (iv) le Réviseur d'Entreprise Agréé doit préparer un rapport adressé au Conseil qui doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été remplies.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

13.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les actifs (s'il en existe) restants après déduction du paiement de toutes les dettes (le Boni de Liquidation) sont alloués dans l'ordre de priorité suivant:

(i) d'abord, les Actions Ordinaires sont payées un montant égal à leur valeur nominale;

(ii) ensuite, les Actions de Classe B sont payées un montant égal à leur valeur nominale;

(iii) troisièmement, les Actions de Classe B reçoivent un montant qui est égal au moins élevé des montants suivants: (i) dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Actions de Classe B et (ii) cinq pour cent (5%) du montant du Boni de Liquidation à être distribué par la Société; et (iv) Enfin, les Actions Ordinaires reçoivent le restant du Boni de Liquidation.

13.3. Tous les paiements effectués aux détenteurs d'Actions Ordinaires sont effectués au prorata de leurs participations respectives.

## VII. Dispositions générales

14.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions circulaires peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

14.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

14.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document. 14.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Définitions:*

Destinataires a la signification figurant à l'article 9.2. (v) de ces Statuts.

Comptes a la signification figurant à l'article 11.1 de ces Statuts.

Statuts signifie les statuts de la Société tel que défini à l'article 1 de ces Statuts.

Réviser d'Entreprises Agréé a la signification figurant à l'article 11.1 de ces Statuts.

Bénéficiaire a la signification figurant à l'article 6.8 de ces Statuts.

Droit de Nomination Contraignant a la signification figurant à l'article 7.1. (i) de ces Statuts.

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société nommé conformément à l'article 7.1. de ces Statuts.

Jour Ouvré signifie un jour (autre qu'un samedi ou dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au Grand-Duché du Luxembourg pendant les heures normales de travail.

Président a la signification figurant à l'article 7.5. de ces Statuts.

Période de Lock-up de Classe B a la signification figurant à l'article 6.11. de ces Statuts.

Actionnaire de Classe B signifie, pour autant qu'il y ait des Actions de Classe B émises, Next LP.

Actions de Classe B a la signification figurant à l'article 5.1 de ces Statuts.

Recommandation de la Commission signifie la recommandation de la Commission européenne du 15 Février 2005 sur le rôle des administrateurs non exécutifs ou de surveillance de sociétés cotées et sur les comités du conseil (de surveillance).

Société a la signification figurant à l'article 1 de ces Statuts.

Contrôleur signifie Patrick Drahi ou ses héritiers.

Avis de Convocation a la signification figurant à l'article 9.2 de ces Statuts.

Dépositaire a la signification figurant à l'article 6.8 de ces Statuts. Survenance d'un Evènement de Durée signifie (a) l'expiration d'une période de quatre (4) ans et six (6) mois à compter de la date d'émission de Warrants ou (b) toute expiration ultérieure d'une période de quatre (4) ans et six (6) mois suivant la publication de tout renouvellement du capital autorisé prévu dans les Statuts.

Publication EEE a la signification figurant à l'article 9.2. (ii) de ces Statuts.

Vice-Président Exécutif a la signification figurant à l'article 7.5. de ces Statuts.

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Survenance d'un Evènement de Haut Seuil survient lorsque (i) les pertes de la Société pour une année financière dépassent la moitié du capital social de la Société et (ii) le Conseil décide de proposer aux actionnaires de la Société la poursuite de l'existence de la Société, malgré la situation de perte de la Société.

Administrateur Indépendant a la signification figurant à l'article 7.4. de ces Statuts.

Loi a la signification figurant à l'article 1 de ces Statuts.

Réserve Légale a la signification figurant à l'article 12.1. de ces Statuts.

Boni de Liquidation a la signification figurant à l'article 13.2. de ces Statuts.

Survenance d'un Evènement de Faible Seuil se produit lorsque (i) la participation d'un détenteur d'Actions Ordinaires, à l'exclusion de Next LP (ou la participation d'un détenteur d'Actions Ordinaires, à l'exclusion de Next LP, cumulée avec la participation d'un actionnaire avec lequel l'actionnaire agit de concert conformément à l'article 3 de la Loi sur la Transparence) est au moins égal à vingt pour cent (20%) du nombre total des droits de vote rattachés aux Actions Ordinaires et aux Actions de Classe B, si elles sont émises, ou (ii) la Survenance d'un Evènement de Durée.

Rachat Obligatoire a la signification figurant à l'article 6.15. de ces Statuts.

Next LP signifie Next Limited Partnership Incorporated, une société en commandite ayant la personnalité juridique distincte immatriculée selon la loi de Guernesey sur les Limited Partnerships de 1995, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernesey GY1 2PF et enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 1350 du 2

septembre 2010, agissant par son associé commandité, Next GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi de Guernesey sur les sociétés de 2008, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernesey GY1 2PF, et enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 52145 du 8 juillet 2010, ou toute entité détenue directement ou indirectement par le Contrôleur;

Vice-Président Non-Executif a la signification figurant à l'article 7.5. de ces Statuts.

Actions Ordinaires a la signification figurant à l'article 5.1. de ces Statuts.

Transferts Autorisés a la signification figurant à l'article 6.12. de ces Statuts et le terme Transfert Autorisé doit être interprété en conformité.

Date de Référence a la signification figurant à l'article 9.2. (xv) de ces Statuts.

Loi des Droits des Actionnaires signifie la loi du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires, telle que modifiée de temps à autre.

Actions a la signification figurant à l'article 6.1 de ces Statuts.

Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg signifie les dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg, tels que modifiés de temps à autre.

Événement de Seuil a la signification figurant à l'article 5.5 de ces Statuts.

Loi Transparence signifie la loi du 11 Janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, telle que modifiée de temps à autre.

Transférer signifie transférer, vendre, échanger, donner, céder, hypothéquer, mettre en gage, grever, ou accorder une sûreté ou autrement aliéner, directement ou indirectement, par l'effet de la loi ou autrement.

Vice-Présidents a la signification figurant à l'article 7.5. de ces Statuts.

Warrant signifie le warrant sur Actions de Classe B émis par la Société au Détenteur de Warrant en vertu de l'Instrument Warrant.

Détenteur de Warrant signifie Next LP.

Instrument Warrant signifie tout instrument de warrant émis par la Société de temps à autre.

Date d'Emission du Warrant signifie la date à laquelle le Warrant est émis.»

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de donner pouvoir à tout employé de QUILVEST, établie au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER à Luxembourg, avec pouvoir individuel aux fins de mettre à jour les registres d'actions conformément aux résolutions précédentes.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate, par le présent acte, qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2692. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014014459/1356.

(140016837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

#### **Investment Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.368.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «INVESTMENT TRUST S.A.», établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, Rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 7 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 12 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre COUTANT, comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentais. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification des statuts pour les rendre conformes à la nomination d'un administrateur unique avec pouvoir de signature individuel.

2) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, et décide par conséquent de modifier les articles 4 ainsi que l'article 6, alinéa 2 des statuts de la société concernant la possibilité d'un administrateur unique et qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, l'administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans ce cas de figure toute référence aux présents statuts au conseil d'administration s'appliquera à l'administrateur unique.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des

cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 6. (alinéa 2).** La Société se trouve engagée, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentais par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, A. Coutant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2014. LAC/2014/851. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014805/84.

(140017498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

#### **Par Trois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.535.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PAR TROIS S.A.» (en liquidation), ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.535, constituée suivant acte notarié en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985 du 26 mai 2007 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 12 février 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 982 du 25 mai 2007.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Madame Nadia Comodi, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Sabinot, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

#### *Ordre du jour*

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 23 décembre 2013, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l..

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «PAR TROIS S.A.» a définitivement cessé d'exister.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. COMODI, M. MANTELS, C. SABINOT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013 /60607. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015017/68.

(140016594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

---

**Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.976.

Le Conseil d'Administration du 20 juin 2013 de SPARINVEST a:

- Libéré Monsieur Jan Stig RASMUSSEN de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 3 mai 2013;

- coopté à la fonction d'administrateur Monsieur Dirk SCHULZE, né le 23 Septembre 1969 à Bremen (Allemagne), demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013.

La cooptation de Monsieur Dirk SCHULZE sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

*Pour SPARINVEST*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014017645/17.

(140020382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

---